

Cantal Ingénierie & Territoires

Compte-rendu du Conseil d'Administration Liste des délibérations examinées lors de la réunion du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi sept avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Cantal Ingénierie & Territoires, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Aurillac, sous la présidence de M. Bruno Faure, Président de Cantal Ingénierie & Territoires.

Présents

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental, Président de Cantal Ingénierie & Territoires

Collège des Conseillers départementaux :

- **M. Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental,**
- **Mme Valérie CABECAS, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale,**
- **M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental.**

Collège des Maires / E.P.C.I. / Autres organismes de coopération locale :

- **M. Georges CEYTRE, Maire de La Chapelle Laurent,**
- **M. Alain COUDON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac,**
- **M. David ERNEST, Maire de Prunet,**
- **M. Gabriel GABEN, Adjoint au Maire d'Arpajon-sur-Cère,**
- **M. Olivier ROCHE, Maire de Jaleyrac.**

Nombre de membres présents : 12

Absent(s) Excusé(s) ayant donné pouvoir :

- **M. Gilles COMBELLE, Vice-Président du Conseil départemental, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère déléguée, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Danielle GOMONT, Vice-Présidente de Hautes-Terres, ayant donné pouvoir à M. Georges CEYTRE, Maire de La Chapelle Laurent,**
- **M. Philippe ROSSEEL, Maire d'Allanche, ayant donné pouvoir à M. Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental.**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Absent(s) Excusé(s) :

- Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale,
- M. Michel FEL, Maire de Saint Etienne de Maurs,
- M. Éric GOMESSE, Délégué du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord,
- M. Jean-Paul MALBEC, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Gentiane.

Nombre de membre(s) absent(s), excusé(s) : 4

Le Conseil d'Administration prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

DELIBÉRATION N° 25CA04-01 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil d'administration du 12 décembre 2024, tel que présenté en annexe.

DELIBÉRATION N° 25CA04-02 – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition ci-dessous,

APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2024.

DELIBÉRATION N° 25CA04-03 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition ci-dessous,

ADOpte le Compte Administratif des recettes et dépenses de Cantal Ingénierie & Territoires pour l'exercice 2024 faisant apparaître un résultat de l'exercice de 258 153,57 € (dont 42 313,59 € pour 2024 hors reprise de l'excédent antérieur). Cet excédent est reporté à la section de fonctionnement 2025.

DELIBÉRATION N° 25CA04-04 – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 AU BUDGET 2025

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition ci-dessous,

DECIDE d'affecter cet excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement sur le budget primitif 2025.

DELIBÉRATION N° 25CA04-05 – BUDGET PRIMITIF 2025 ET AUTORISATION DE MOUVEMENT DE CREDITS

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition ci-dessous,

ADOpte le Budget Primitif de Cantal Ingénierie & Territoires pour 2025 qui s'équilibre à la somme de 1 151 000 € en crédits réels. Le budget 2025 est voté par nature et par chapitre.

AUTORISE Monsieur le Président de Cantal Ingénierie & Territoires, pour le budget 2025, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE CANTAL INGENIERIE
& TERRITOIRES,**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and several vertical strokes on the right.

Bruno FAURE

Date de publication : **22 AVR. 2025**

Toutes les délibérations peuvent être consultées dans les bureaux de Cantal Ingénierie & Territoires.

Cantal Ingénierie & Territoires

Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration

Réunion du 7 avril 2025

N° de la délibération : 25CA04-01

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi sept avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Cantal Ingénierie & Territoires, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Aurillac, sous la présidence de M. Bruno Faure, Président de Cantal Ingénierie & Territoires.

Présents

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental, Président de Cantal Ingénierie & Territoires

Collège des Conseillers départementaux

- **M. Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental,**
- **Mme Valérie CABECAS, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale,**
- **M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental.**

Collège des Maires / E.P.C.I. / Autres organismes de coopération locale

- **M. Georges CEYTRE, Maire de La Chapelle Laurent,**
- **M. Alain COUDON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac,**
- **M. David ERNEST, Maire de Prunet,**
- **M. Gabriel GABEN, Adjoint au Maire d'Arpajon-sur-Cère,**
- **M. Olivier ROCHE, Maire de Jaleyrac.**

Nombre de membres présents : 12

Absent(s) Excusé(s) ayant donné pouvoir

- **M. Gilles COMBELLE, Vice-Président du Conseil départemental, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère déléguée, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Danielle GOMONT, Vice-Présidente de Hautes-Terres, ayant donné pouvoir à M. Georges CEYTRE, Maire de La Chapelle Laurent,**
- **M. Philippe ROSSEEL, Maire d'Allanche, ayant donné pouvoir à M. Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental.**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Absent(s) Excusé(s)

- Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale,
- M. Michel FEL, Maire de Saint Etienne de Maurs,
- M. Éric GOMESSE, Délégué du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord,
- M. Jean-Paul MALBEC, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Gentiane.

Nombre de membre(s) absent(s), excusé(s) : 4

Secrétaire : Mme Valérie CABECAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2024

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil d'administration du 12 décembre 2024, tel que présenté en annexe.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE CANTAL INGENIERIE & TERRITOIRES,**


Bruno FAURE

Publication :

Transmission Préfecture :

22 AVR. 2025

PREFECTURE DU CANTAL

22 AVR. 2025

BUREAU DU COURRIER

CANTAL INGENIERIE & TERRITOIRES

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi douze décembre, à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Cantal Ingénierie & Territoires, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Aurillac, sous la présidence de M. Bruno Faure, Président de Cantal Ingénierie & Territoires.

Présents

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental, Président de Cantal Ingénierie & Territoires

Collège des Conseillers départementaux

- M. Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental
- Mme Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Mme Isabelle LANTUEJOL, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale
- Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale
- Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère déléguée

Collège des Maires / E.P.C.I. / Autres organismes de coopération locale

- M. Georges CEYRE, Maire de La Chapelle Laurent
- M. Gabriel GABEN, Adjoint au Maire d'Arpajon-sur-Cère
- M. Philippe ROSSEEL, Maire d'Allanche

Nombre de membres présents : 10

Absent(s) Excusé(s) ayant donné pouvoir

- Mme Valérie CABECAS, Vice-Présidente du Conseil départemental ayant donné pouvoir à M. Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental
- M. Gilles COMBELLE, Vice-Président du Conseil départemental, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LANTUEJOL, Vice-Présidente du Conseil départemental
- M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental ayant donné pouvoir à Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale
- M. Alain COUDON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac ayant donné pouvoir à Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale
- M. David ERNEST, Maire de Prunet, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LANTUEJOL, Vice-Présidente du Conseil départemental
- M. Eric GOMESSE, Délégué du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride ayant donné pouvoir à M. Georges CEYRE, Maire de La Chapelle Laurent
- Mme Danielle GOMONT, Vice-Présidente de Hautes-Terres Communauté ayant donné pouvoir à M. Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental
- M. Olivier ROCHE, Maire de Jaleyrac ayant donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente du Conseil départemental

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 8

Absent(s) Excusé(s)

- M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental
- M. Michel FEL, Maire de Saint Etienne de Mours
- M. Jean-Paul MALBEC, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Gentiane

Nombre de membre(s) absent(s), excusé(s) : 3

Déroulé de la séance

Accueil de M. Bruno Faure, Président du Conseil départemental du Cantal, Président de Cantal Ingénierie & Territoires.

Monsieur Bruno Faure accueille les membres du Conseil d'Administration. Il donne lecture des pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Philippe ROSSEEL est désigné secrétaire de séance.

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2024

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque.

Les membres du Conseil d'Administration adoptent le procès-verbal à l'unanimité.

Monsieur Bruno Faure rappelle les points à l'ordre du jour de la séance :

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2024 ;
- Achats groupés et adhésion à l'UGAP ;
- Poursuite de la réflexion sur la mise en place d'une mission « Archives » : approbation du descriptif des missions au règlement intérieur, tarifs et convention type ;
- Autres ajustements du Règlement intérieur CIT (modalités et périmètre d'intervention et tarifs) ;
- Publicité des actes de CIT ;
- Bilan d'activité, point financier et perspectives 2025 ;
- Ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale ;
- Questions diverses.

- Achats groupés et adhésion à l'UGAP

Première centrale d'achat public en France et principalement réservée aux personnes publiques, l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du Ministre chargé du budget et du Ministre chargé de l'éducation nationale.

Ce modèle permet aux clients d'acheter directement auprès de l'établissement sans avoir à conclure un quelconque marché.

Les adhérents de CIT ont de plus en plus de préoccupations de simplification des achats et l'agence est régulièrement sollicitée pour accompagner des démarches mutualisées.

Dans ce cadre, il est proposé que CIT adhère gratuitement à l'UGAP pour ses propres besoins (le cas échéant) et surtout pour faire une veille sur les offres (prix notamment). Aucun engagement à commander.

Réflexion engagée par CIT pour 2025 : expérimentation de commandes groupées sur la question des audits énergétiques ?

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les points suivants :

- l'adhésion gratuite à la centrale d'achat UGAP pour une durée indéterminée,
- l'autorisation de Monsieur le Président de Cantal Ingénierie & Territoires ou son représentant à signer la demande d'inscription correspondante ;
- le recours aux offres UGAP en fonction des besoins et dans le respect de la politique achat de CIT ;
- l'autorisation de Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition des marchés qui seront contractées avec cette centrale d'achat et/ou les engagements de commandes et à passer commande auprès de cette centrale d'achat et prendre toutes les décisions correspondantes lorsque les crédits nécessaires sont inscrits sur les budgets correspondants.

- Poursuite de la réflexion sur la mise en place d'une mission d'archivage itinérant

Madame Sandrine Carul propose de présenter la mise en place de cette nouvelle prestation et invite Madame Marion Blocquet - Directrice des Archives Départementales à intervenir autant que nécessaire pour compléter ses propos.

Monsieur Bruno Faure rappelle que cette mission de mise à disposition d'un service d'archiviste itinérant a fait l'objet d'une première présentation en Conseil d'Administration en décembre 2023 et d'une annonce en Assemblée générale en mars 2024.

Les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et doivent, à ce titre, en assurer elles-mêmes la conservation et la mise en valeur sous le contrôle technique et scientifique de l'Etat (Code du patrimoine, L212-6).

La mise en place de ce service permettrait de mettre à la disposition des collectivités des compétences et du temps pour les soutenir dans le cadre de leurs obligations légales en matière de conservation et de valorisation de leurs archives. Les avantages seraient l'économie de locaux, l'élimination des documents à ne plus conserver, le respect de la réglementation et le gain de temps pour les agents dans la recherche d'informations ou de documents.

Constat

Les collectivités se trouvent en difficulté face à cette obligation (défaut de connaissance, manque de disponibilité, manque d'espace...).

Lorsque les archives départementales viennent pour une inspection, les agents passent beaucoup de temps à faire du tri et du classement.

Des archives peuvent être défilées à tort ou endommagées (la responsabilité du maire peut être engagée), et restent difficiles à repérer en l'absence de récolement post-électoral.

Dans le Département du Cantal, l'offre de prestation (publique ou privée) est absente. Certains centres de gestion ont ce type d'offre mais pas dans le Cantal.

Détail de la mission qui pourrait être proposée :

- 1ère étape : réalisation par l'archiviste itinérant du diagnostic technique.

- 2ème étape : Intervention sur site :

- o Tri, élimination et classement des archives (compter 1,5/2 mètres linéaires traités/jour),
- o Réorganisation de l'espace archivistique,
- o Création d'un instrument de recherche,
- o Formation et sensibilisation du personnel,
- o Conseil sur les principes d'archivage électronique.

A l'issue, une à trois journées de maintenance sont proposées tous les un à trois ans selon le volume d'archives produit.

Consultation des adhérents – Résultats du sondage

Le 22 juillet 2024, un courrier a été adressé aux adhérents de CIT détaillant la mission auquel était joint un questionnaire d'enquête afin d'évaluer l'opportunité de la démarche de création de la mission. 77 réponses ont été comptabilisées : la CABA, 3 communes de communes, 69 Communes et 4 structures de coopération locale.

Les résultats de l'enquête « mission archiviste itinérant » font apparaître les points suivants :

- une majorité de collectivités souhaitent recevoir le guide (« Les archives, c'est simple ») édité par l'Association des Archivistes Français. Un envoi du guide aux 69 collectivités souhaitant le recevoir est prévu prochainement.
- les collectivités évaluent leur situation documentaire de la manière suivante :
 - 46% des participants estiment avoir une gestion documentaire à améliorer,
 - 42% des participants estiment avoir une gestion documentaire assez maîtrisée,
 - 12% des participants estiment avoir une gestion documentaire bien maîtrisée.
- Mode de conservation actuel / d'archivage numérique : les collectivités répondent en majorité utiliser des boîtes d'archives et reconnaissent leurs faiblesses sur les outils d'archivage numérique.
- Opportunité de la mise en place par CIT d'une solution en mutualisation payante d'un archiviste itinérant :
 - 65,8% de réponse favorable
 - Les collectivités non favorables ont motivé leur motif de refus au regard d'une gestion en interne régulière, avec de faible volume et sans observation particulière des Archives
 - Les besoins exprimés par les collectivités dans l'accompagnement des archives portent essentiellement sur le traitement des fonds (tri, gestion de l'élimination et classement) et sur les conseils sur les principes de l'archivage électronique.
- Les conseils pour l'organisation des espaces, la création d'instrument de recherches et la sensibilisation / formation aux procédures d'archivages sont également sollicités.

Près de 59% des collectivités sont intéressées pour conventionner pour au moins une de ces interventions dès 2025. Plusieurs collectivités sont très intéressées et se sont proposées comme collectivités test.

Proposition de déploiement de la mission

Deux axes vont se succéder :

- 1- un volet sensibilisation: envoi du guide aux collectivités demandeuses + 3 journées de sensibilisation faites par les Archives départementales (une session par arrondissement prévue début 2025 en lien avec le programme France Ruralité).
- 2- un volet opérationnel qui nécessite le recrutement d'un agent supplémentaire aux Archives départementales avec mise à disposition partielle au profit de CIT (~ ½ ETP) (poste en cours de publication).
Cette création de mission (en mutualisation Direction des archives / CIT) est proposée pour une première période de 3 ans pour un traitement de l'existant, un accompagnement à la réalisation des transferts de compétences et une action renforcée au moment des récolements post électoraux. En parallèle, une réflexion sur la question de l'archivage électronique sera développée (outil départemental et méthodologie commune à imaginer et à mettre à disposition des collectivités).

Coût du service avec un 1/2 ETP: estimé à 30 500 €/an (masse salariale : 27 500 € + amortissement du véhicule mutualisé 25 000 € sur 4 ans soit 3 000 €/an)

- | Texte de présentation | Contenu technique (résumé, bibliographie, etc.) | Contenu technique (résumé, bibliographie, etc.) | Présentation |
|------------------------|---|---|--|
| Diagnostic | 200 | 240 | Si le diagnostic concerne un sous-composant, par exemple un moteur, les données techniques dans les 4 modes sont généralement réunies dans le même état de la collection et combinées avec CIT pour la présentation de mise en conformité de la relation RGPD en cours d'acte, alors le cadre d'un tour de diagnostic sera déduit du cadre des données techniques. |
| Présentation technique | 370 | 444 | Intervention relative au tri et à l'identification, au classement, à l'état des fonds, recensement, inventaire, sensibilisation et formation des agents et Eaux, conseil en archiving électronique... |

Pour CIT, pour que la mission soit attractive, il faut que le coût soit calculé au plus juste et soit incitatif (faciliter l'accès au diagnostic en lien avec la mission RGPD).

intervention payante aux archives contemporaines et intermédiaires et fournitures à la charge des collectivités.

- Adaptation du cadre-type de convention à cette nouvelle prestation d'assistance
- Forme : privé à la journée
- Exécution : facturation possible en moins-value si le nombre de jours réalisés est inférieur au nombre conventionné et programmation pluriannuelle possible
- Précision du périmètre d'intervention et de la répartition des tâches entre les deux parties.

- Présentation du projet en CA de décembre 2023;
- Présentation au DOB en AG de mars 2024,
- Vote des modalités (tarif définitif, convention type et règlement intérieur) au CA de décembre 2024,
- Calendrier de mise en œuvre : 1^{er} semestre 2025;
- Promotion du service lors des journées de sensibilisation menées par les Archives 1^{er} semestre 2025,
- Recrutement d'un archiviste classique par les archives puis mutualisation avec CIT pour 1/4 ETP.
- Montée en charge progressive.
- Conventonnement et facturation des diagnostics et journées techniques gérés par CIT.

Madame Sandrine CARLUT explique que la mise en place de la mission d'archivage itinérant entraîne la nécessité de mettre en conformité le règlement intérieur (descriptif des missions et tarifs notamment).

A cette occasion, quelques ajustements complémentaires sont proposés.

Accompagnement à la gestion des données, ajout de la mission archivage.

Précision du prix ENT.

Ajout du descriptif propre à la mission archivage,

Précision sur celui de la dématérialisation (lorsque CIT¹ est sollicité pour rédiger des pièces ou conduire certaines phases de la procédure comme la négociation par exemple, des coûts supplémentaires peuvent être appliqués sur la base du tarif journalier classique AMO)

l'intégration d'une précision sur le mode de calcul de la cotisation des autres organismes de coopération locale : pas de prise en compte des lignes budgétaires qui ont trait à de l'intermédiation financière pour le compte de tiers (ex: fonds ADENIE, Bdf ...). Sur justificatif, lorsque ces sommes apparaissent bien dans les mêmes proportions en recettes et en dépenses et bénéficient aux collectivités du territoire cantalien. Modification applicable à partir de 2025.

Intégration de la mission archives

Article 13 : Les modes de réponse de C.T. :

Lorsque le service fait l'objet d'une convention, celle-ci est signée en original. CIT conserve les originaux et notifie une copie numérisée aux bénéficiaires par la voie électronique (Email). Un exemplaire original papier sera adressé au cocontractant sur simple demande.

Ajout d'une précision sur le positionnement de CiT dans le cadre des achats groupés, centrales d'achat, facturation du lemos passé dans le cadre de la convention au tarif fournisseur classique AMO.

Convocations :

Les convocations aux instances AG et CA et leurs annexes sont envoyées par messagerie électronique à partir du 1er janvier 2025 (essentiellement email mais certains documents pourront être adressés via une plateforme de téléprocédure...).

Pour l'AG, l'envoi est fait à l'adresse fournie par la structure adhérente.

Conformément aux statuts de CIT, par délibération du Conseil d'Administration, le Règlement Intérieur de CIT peut apporter des précisions sur ces modalités.

Conseil départemental du Cantal.

La publication électronique sera donc privilégiée. CIT ne disposant pas de site internet, les actes seront publiés sur le site internet Canal.fr dans la rubrique CIT.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité :

- la mise en place d'une mission « Archiviste itinérant » avec intégration de la mission au catalogue des missions de CIT décrites dans le règlement intérieur,
- la déclinaison du modèle de convention cadre pour les interventions de l'archiviste itinérant (annexe 1),
- les ajustements / modifications apportés au règlement intérieur (en jaune sur l'annexe 2).

Les articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14 et 17 sont modifiés en conséquence.

Les modifications portent notamment sur l'intégration de la mission d'accompagnement à la gestion des archives (périmètre et tarif) ainsi que des précisions sur les modes de réponse aux adhérents et les modalités de transmission des informations par messagerie électronique.

Dans le même temps, le Conseil d'Administration autorise Monsieur le Président :

- à signer le règlement intérieur dans sa nouvelle version (sauf mention contraire dans le texte, cette version sera applicable à compter de la date de transmission au contrôle de légalité en préfecture et de son affichage),
- à signer la convention- cadre Prestation d'Archivage Itinérant avec les membres de CIT intéressés au fur et à mesure de la survenance du besoin et dans le respect des termes prévus au règlement intérieur.

- Publicité des actes de Cantal Ingénierie & Territoires Ajustements du règlement intérieur

Pris en application de l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « engagement et proximité », l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et son décret d'application n°2021-1311 du 7 octobre 2021 réforment en profondeur le droit applicable à la publicité, à l'entrée en vigueur et à la conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Aucune mention ne prévoit les modalités d'application de cette ordonnance pour les Agences départementales.

Dans ce contexte, ce sont les statuts de l'agence qui déterminent les modalités de publicité applicables. Ils prévoient que le Règlement intérieur de CIT puisse préciser ces démarches.

Jusqu'à présent, nous avions conservé les modalités de publicité par voie d'affichage comme précédemment.

Il vous est proposé de délibérer pour renvoyer à partir de 2025 aux modalités de publicité des actes pris par les Conseils départementaux (art L3131-1 CGCT). La publicité des actes se fera donc par voie électronique. Cantal Ingénierie et Territoires ne disposant pas de son propre site internet, les actes, procès-verbaux, arrêtés à portée réglementaire et délibérations seront publiés sur celui du Conseil départemental dans la rubrique dédiée à Cantal Ingénierie et Territoires.

Nbtons également que le recueil des actes administratifs n'est plus obligatoire.

Un procès-verbal devra être rédigé à chaque séance (c'est déjà le cas aujourd'hui) et publié dans la semaine qui suit son approbation.

Le Président est tenu de communiquer sur papier un acte publié par voie électronique à toute personne qui en fait la demande.

Le public sera informé de cette faculté et des modalités de publicité par voie d'affichage à l'Hôtel du Département (siège de CIT) et sur le site de Lescudilliers à Aurillac.

Le Conseil d'Administration de Cantal Ingénierie & Territoires adopte à l'unanimité les nouvelles modalités de publicité des actes pris par CIT dans les conditions décrites ci-dessus et détaillées dans l'article 17 du règlement intérieur.

Bilan d'activité et point Financier

S'agissant de la présentation du bilan financier, Madame Sandrine Carlut indique que la présentation est transitoire compte tenu du temps restant avant la clôture définitive des comptes.

Total provisionnel des mandats émis en 2024 : 893 436,15 €

Total provisionnel des titres de recette émis en 2024 : 934 843,06 €

Situation au 25 Novembre 2024			
Ligne de crédit	Total Budget	Mandaté/Liquidé	
2 - REMBOURSEMENT DE FRAIS (62878-66--011)	1 007 045,00 €	823 755,38 €	
3 - AUTRES PERSTATIONS DIVERSES (6288-66--011)	137 000,00 €	60 494,85 €	
1011 - PRIMES ASSURANCES AUTRES (6168-66--011)	30 000,00 €	7 868,20 €	
1012 - COTISATIONS (6281-66--011)	1 300,00 €	1 300,00 €	
3014 - INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES (6583-66--65)	1 000,00 €	0,00 €	
3015 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT (60632-66--011)	3 000,00 €	17,72 €	
4017 - AUTRES PRESTATIONS (6288-66--011)	0,00 €	0,00 €	
7019 - AUTRES CHARGES DIVERSES (65888-66--65)	5,00 €	0,00 €	
Total	1 179 350,00 €	893 436,15 €	

Situation au 25 Novembre 2024			
Ligne de crédit	Total Budget	Recu/Liquidé	
4 - REDLEVANCE COMMUNES ET STRUCT.INTERC. (70688-66--70)	0,00 €	0,00 €	
5 - PARTICIPATION DEPARTEMENT (7429-66--74)	215 000,00 €	215 000,00 €	
6 - PAI CRES ET INTERCO (7428-66--74)	101 917,40 €	101 750,90 €	
7 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE (002-01--002)	215 899,98 €	0,00 €	
8 - RECETTES EXCEPTIONNELLES (75688-66--75)	0,00 €	0,00 €	
9000 - REDLEVANCE COMMUNES ET STRUCT.INTERC. (70688-66--70)	636 392,62 €	608 051,16 €	
Total	1 179 350,00 €	934 843,06 €	

Sur l'exercice 2024, le budget sera à l'équilibre avec un solde positif avoisinant 41 400 €.

Pour mémoire : report de l'exercice : 215 839,98 €.

L'essentiel des dépenses de l'agence porte sur la mutualisation avec le Département et notamment la masse salariale. Bien que le bilan 2024 soit satisfaisant, Madame Sandrine Carlut attire l'attention des membres concernant les années 2025 et 2026 avec le plein impact des nouvelles missions votées et des recrutements opérés en 2024. Avec le décalage des charges, le solde de la mutualisation interviendra en N+1, soit 2025.

Objectifs opérationnels 2024 réalisés : Croissance de l'activité, Renforcement des missions eau et assainissement. Finalisation étude déchets, missions ouvrages d'art et mobiliés douces opérationnelles, extension du périmètre de la mission patrimoine (volet mobilier), étude sur les applications de gestion des relations citoyennes, renfort de la mission bâtiments. Intégration du projet BAQBAP, étude sur la mission archives, prise de fonction et changement d'interlocuteur RCPD DPO, procédure servitude en cours de finalisation pour passer en phase test, continuité SIG, support de communication et participation au Salon des Maires du Cantal, transfert des données du site Internet CIT vers le site Cantal.fr...

Perspectives budjet 2025 : Une année transitoire fragile avec une forte augmentation de la mutualisation (création de 5 postes et fluide + effet de décalage de facturation) et un contexte de fin de mandat (baisse des commandes, contexte budgétaire national, départ de certains agents, fin du transfert obligatoire eau assainissement ?)

Opportunités

Fonds vert Ingénierie : 80 000 €
Renouvellement des conventions Agences de l'Eau sur l'Assistance technique, périmètre de l'AMO cofinancé à repenser
Etude d'envergure confiée par la CABA pour 2025 (43 400 €HT)
Nouvelles prestations : recherches de fuites, assistance réseaux assés, servitudes, voies mobilité douce, patrimoine, pack numérique, achats groupés...
Poursuite du travail sur la transition énergétique avec AuRA EE et la FNCCR – travail de coordination des besoins. Opportunité du Fonds Chêne ?
Mise en place d'un outil de gestion CIT (gain en productivité, meilleur suivi des indicateurs de performance et gain de temps dans le suivi de l'activité)
Nouvelle interrogation des services de la DDFIP au sujet du reversement de TVA sur les cotisations
Dématérialisation des AG et CA - Baisse des coûts de copies et d'affranchissement
Réflexion en cours pour identifier des synergies avec le CEREMA

Point sur les recrutements en cours

- Chef de projet Bâtiments : M Mathieu Plantecoste a fait part de son souhait de mobilité, il quittera ses fonctions le 1er janvier 2025, remplacement en cours.
- Poste technicien AEP : Reste un poste à pourvoir, report du recrutement le temps de stabiliser les nouvelles missions et permettra une croissance progressive (2026 ?).
- Chef de projet Juridique : Mme Nadine Roussilles a fait valoir ses droits à la retraite – départ prévu le 1er juin 2025. Remplacement à venir

Ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale

Conformément à l'article 9 des statuts de Cantal Ingénierie & Territoires, le Conseil d'Administration fixe l'ordre du jour des Assemblées générales. Il est proposé l'ordre du jour suivant pour la prochaine Assemblée Générale (ordinaire) :

- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale,
- Rapport d'activité 2024 et bilan financier 2024 ;
- Débat des Orientations budgétaires (DOB 2025) ;
- Questions diverses.

Thème d'information à déterminer : le sujet d'actualité qui sera présenté en AG est la présentation des nouveaux programmes des Agences de l'Eau Adour Garonne et Loire Bretagne.

Dates prévisionnelles (à confirmer) : AG : lundi 24 mars 2025 après-midi – CA : 7 avril 2025 après-midi.

Le Conseil d'Administration de Cantal Ingénierie & Territoires adopte à l'unanimité l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Pas de questions diverses

Monsieur Bruno Faure remercie les membres du Conseil d'Administration et lève la séance à 12h15.

Le Président de Cantal Ingénierie & Territoires,



BRUNO FAURE

Le Secrétaire de Cantal Ingénierie & Territoires,
Secrétaire de la séance,



Philippe ROSSEEL

**Procès-verbal arrêté lors de la séance suivante : CA du
Mise à la disposition du public :**



Cantal Ingénierie & Territoires

Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration

Réunion du 7 avril 2025

N° de la délibération : 25CA04-02

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi sept avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Cantal Ingénierie & Territoires, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Aurillac, sous la présidence de M. Bruno Faure, Président de Cantal Ingénierie & Territoires.

Présents

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental, Président de Cantal Ingénierie & Territoires

Collège des Conseillers départementaux

- **M. Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental,**
- **Mme Valérie CABECAS, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale,**
- **M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental.**

Collège des Maires / E.P.C.I. / Autres organismes de coopération locale

- **M. Georges CEYTRE, Maire de La Chapelle Laurent,**
- **M. Alain COUDON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac,**
- **M. David ERNEST, Maire de Prunet,**
- **M. Gabriel GABEN, Adjoint au Maire d'Arpajon-sur-Cère,**
- **M. Olivier ROCHE, Maire de Jaleyrac.**

Nombre de membres présents : 12

Absent(s) Excusé(s) ayant donné pouvoir

- **M. Gilles COMBELLE, Vice-Président du Conseil départemental, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère déléguée, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Danielle GOMONT, Vice-Présidente de Hautes-Terres, ayant donné pouvoir à M. Georges CEYTRE, Maire de La Chapelle Laurent,**
- **M. Philippe ROSSEEL, Maire d'Allanche, ayant donné pouvoir à M. Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental.**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Absent(s) Excusé(s)

- Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale,
- M. Michel FEL, Maire de Saint Etienne de Maurs,
- M. Éric GOMESSE, Délégué du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord,
- M. Jean-Paul MALBEC, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Gentiane.

Nombre de membre(s) absent(s), excusé(s) : 4

Secrétaire : Mme Valérie CABECAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

VU le compte de gestion établi par Monsieur Nicolas RAYMON, Responsable du Service Comptable d'Aurillac, du 1er janvier au 31 décembre 2024 comprenant les recettes et dépenses faites au titre de l'exercice 2024,
VU le budget primitif de l'exercice 2024.

Statuant sur les opérations de l'exercice 2024 du budget sauf règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, à savoir :

- en recettes.....935 988,74 €
- en dépenses.....893 675,15 €

Le résultat global de clôture de l'exercice 2024 pour le budget fait apparaître un bénéfice de 258 153,57 €.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition ci-dessous,

APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2024 tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE CANTAL INGENIERIE & TERRITOIRES,**



Bruno FAURE

Publication :

Transmission Préfecture :

22 AVR. 2025

PRÉFECTURE DU CANTAL
22 AVR. 2025
LE CANTAL CONTINUE

CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Nicolas RAYMON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 14/02/2025

Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
2.1 Bilan Actif	5
2.2 Bilan Passif	5
3 Compte de résultat synthétique	9
4 Compte de résultat	11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	17
2 Résultats d'exécution	18
3 Etat de consommation des crédits	19
4 Etat de réalisation des opérations	23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	27
1 Balance des comptes	27
2 Situation des valeurs inactives	28
4EME PARTIE : Page des signatures	32
	33

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	215,84
Terrains		Résultat de l'exercice	42,31
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	258,15
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIERES	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIERES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)		DETTES NON FINANCIERES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,24
Stocks		Autres dettes non financières	33,52
Créances	48,83	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)	33,76
Trésorerie	243,44	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	292,27	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	33,76
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	0,36
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	292,27	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	292,27

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Subventions d'investissement versées Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Réseaux et installations de voirie Réseaux divers Installations techniques, agencements et matériel Immobilisations mises en concessions ou affermées Autres Immobilisations corporelles en cours DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)						

ACTIF	NOTE	Exercice 2024		Exercice 2023	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES		3 878,72		3 878,72	3 644,32
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne					
Créances sur les redevables et comptes rattachés		44 955,39		44 955,39	63 400,33
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		48 834,11		48 834,11	67 044,65
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		243 438,54		243 438,54	187 227,56
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		243 438,54		243 438,54	187 227,56
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		292 272,65		292 272,65	254 272,21

BILAN (en Euros)

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE		Exercice 2024	
FONDS PROPRES ET PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ Dotations Fonds globalisés SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT Rattachées à un actif amortissable Rattachées à un actif non amortissable NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS RÉSERVES REPORT A NOUVEAU RÉSULTAT DE L'EXERCICE DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFERMANT DROITS DE L'AFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		258 153,57	215 839,98

BILAN (en Euros)

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		240,00	3 270,00
Dettes fiscales et sociales		33 516,00	25 532,00
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières			
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		33 756,00	28 802,00
TRESORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		33 756,00	28 802,00
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		363,08	9 630,23
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		292 272,65	254 272,21

COMPTÉ DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	326,77	326,92
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	609,22	615,51
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	935,99	942,43
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	893,68	932,34
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	893,68	932,34

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	42,31	10,09
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	42,31	10,09

COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		326 770,90	326 917,40	-146.50
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		609 217,84	615 512,34	-6294.50
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion				
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession		935 988,74	942 429,74	-6441.00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)				
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes				
Charges de personnel		893 675,15	932 335,07	-38659.92
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses				
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)				
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		893 675,15	932 335,07	-38659.92
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		42 313,59	10 094,67	32218.92
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		42 313,59	10 094,67	32218.92

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE		Exercice 2024	
Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Recettes de l'année
	Solde débiteur	Solde créditeur	
			Balance de sortie
			Solde débiteur
			Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE				Exercice 2024		
Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		1 179 350,00	1 179 350,00
Titres de recette émis (b)		937 467,09	937 467,09
Réductions de titres (c)		1 478,35	1 478,35
Recettes nettes (d = b - c)		935 988,74	935 988,74
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		1 179 350,00	1 179 350,00
Mandats émis (f)		893 675,15	893 675,15
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		893 675,15	893 675,15
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		42 313,59	42 313,59
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE					Exercice 2024	
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	
I - Budget principal						
Investissement	215 839,98		42 313,59		258 153,57	
Fonctionnement	215 839,98		42 313,59		258 153,57	
II - Budgets des services à caractère administratif						
TOTAL II						
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						
TOTAL III						
TOTAL I + II + III	215 839,98		42 313,59		258 153,57	

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Exercice 2024

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
---	----------	----------------------	----------------------------	-------------------------------

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
---	----------	----------------------	----------------------------	-------------------------------



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	1 178 345,00		1 178 345,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 005,00		1 005,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 179 350,00		1 179 350,00
TOTAL GENERAL		1 179 350,00		1 179 350,00



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	1 178 345,00	893 675,15		893 675,15	284 669,85
65	1 005,00				1 005,00
TOTAL	1 179 350,00	893 675,15		893 675,15	285 674,85
TOTAL GENERAL	1 179 350,00	893 675,15		893 675,15	285 674,85

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	636 592,62		636 592,62
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	326 917,40		326 917,40
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	963 510,02		963 510,02
002	Résultat de fonctionnement reporté	215 839,98		215 839,98
TOTAL GENERAL		1 179 350,00		1 179 350,00



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	636 592,62	610 676,19	1 458,35	609 217,84	27 374,78
74	326 917,40	326 790,90	20,00	326 770,90	146,50
	963 510,02	937 467,09	1 478,35	935 988,74	27 521,28
002	215 839,98				215 839,98
TOTAL GENERAL	1 179 350,00	937 467,09	1 478,35	935 988,74	243 361,26



Etat de réalisation des opérations

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE		SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT			Exercice 2024
N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2	

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
------------------------	----------	---------------	------------------	------------------------------

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60632	Fournitures de petit équipement	56,72		56,72
6168	Autres	7 868,20		7 868,20
6281	Concours divers (cotisations...)	1 300,00		1 300,00
62878	A des tiers	823 755,38		823 755,38
6288	Autres	60 694,85		60 694,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	893 675,15		893 675,15
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	893 675,15		893 675,15
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	893 675,15		893 675,15

Etat de réalisation des opérations

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
706888	Autres	610 676,19	1 458,35	609 217,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	610 676,19	1 458,35	609 217,84
7473	Départements	225 000,00		225 000,00
74748	Autres communes	101 790,90	20,00	101 770,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	326 790,90	20,00	326 770,90
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	937 467,09	1 478,35	935 988,74
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	937 467,09	1 478,35	935 988,74

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)		205 745,31		10 094,67				215 839,98		215 839,98
11	Sous Total compte 11		205 745,31		10 094,67				215 839,98		215 839,98
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		10 094,67	10 094,67				10 094,67			0,00
12	Sous Total compte 12		10 094,67	10 094,67				10 094,67			0,00
	Total classe 1		215 839,98	10 094,67	10 094,67			10 094,67	225 934,65		215 839,98
4011	Fournisseurs		3 270,00	84 977,74	81 947,74			84 977,74	85 217,74		240,00
401	Sous Total compte 401		3 270,00	84 977,74	81 947,74			84 977,74	85 217,74		240,00
40	Sous Total compte 40		3 270,00	84 977,74	81 947,74			84 977,74	85 217,74		240,00
411	Redevables	25 438,18		732 811,22	754 913,33			758 249,40	754 913,33	3 336,07	
4161	Créances douteuses	37 962,15		146 040,87	142 383,70			184 003,02	142 383,70	41 619,32	
416	Sous Total compte 416	37 962,15		146 040,87	142 383,70			184 003,02	142 383,70	41 619,32	
41	Sous Total compte 41	63 400,33		878 852,09	897 297,03			942 252,42	897 297,03	44 955,39	
4411	Subventions à recevoir - Amiable	668,72			133,92			668,72	133,92	534,80	
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	240,00						240,00		240,00	
441	Sous Total compte 441	908,72			133,92			908,72	133,92	774,80	
44331	Dépenses			823 755,38	823 755,38			823 755,38	823 755,38		0,00
4433	Sous Total compte 4433			823 755,38	823 755,38			823 755,38	823 755,38		0,00
44342	Recettes - Amiable	1 368,00		122 149,08	123 517,08			123 517,08	123 517,08		0,00
44346	Recettes - Contentieux	1 367,60		11 246,40	9 550,08			12 614,00	9 550,08	3 063,92	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE
Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4434	Sous Total compte 4434	2 735,60		133 395,48	133 067,16			136 131,08	133 067,16	3 063,92	
443	Sous Total compte 443	2 735,60		957 150,86	956 822,54			959 886,46	956 822,54	3 063,92	
44551	T.V.A. à décaisser		25 532,00	122 226,00	130 214,00			122 226,00	155 746,00		33 520,00
4455	Sous Total compte 4455		25 532,00	122 226,00	130 214,00			122 226,00	155 746,00		33 520,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services			12 028,61	11 988,61			12 028,61	11 988,61	40,00	
4456	Sous Total compte 4456			12 028,61	11 988,61			12 028,61	11 988,61	40,00	
44571	T.V.A. collectée			142 497,85	142 493,85			142 497,85	142 493,85	4,00	
4457	Sous Total compte 4457			142 497,85	142 493,85			142 497,85	142 493,85	4,00	
445	Sous Total compte 445		25 532,00	276 752,46	284 696,46			276 752,46	310 228,46		33 476,00
44	Sous Total compte 44	3 644,32	25 532,00	1 233 903,32	1 241 652,92			1 237 547,64	1 267 184,92		29 637,28
466	Excédents de versement			17 442,88	17 442,88			17 442,88	17 442,88		0,00
46	Sous Total compte 46			17 442,88	17 442,88			17 442,88	17 442,88		0,00
47138	Autres										
4713	Sous Total compte 4713			242 470,14	242 470,14			242 470,14	242 470,14		0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		9 604,93	27 104,72	17 862,00			27 104,72	27 466,93		362,21
47141	Sous Total compte 47141		9 604,93	27 104,72	17 862,00			27 104,72	27 466,93		362,21
47143	Flux d'encaissements à réimputer			240,00	240,00			240,00	240,00		0,00
4714	Sous Total compte 4714		9 604,93	27 344,72	18 102,00			27 344,72	27 706,93		362,21
4718	Autres recettes à régulariser		24,00	146,88	122,88			146,88	146,88		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

Numéro de Compte		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471	Sous Total compte 471		9 628,93	269 961,74	260 695,02		270 323,95	269 961,74	270 323,95		362,21
4728	Autres dépenses à régulariser			250,72	250,72		250,72	250,72	250,72		0,00
472	Sous Total compte 472			250,72	250,72		250,72	250,72	250,72		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		1,30	0,93	0,50		1,80	0,93	1,80		0,87
478	Sous Total compte 478		1,30	0,93	0,50		1,80	0,93	1,80		0,87
47	Sous Total compte 47		9 630,23	270 213,39	260 946,24		270 576,47	270 213,39	270 576,47		363,08
	Total classe 4	67 044,65	38 432,23	2 485 389,42	2 495 286,81		2 537 719,04	2 552 434,07	2 537 719,04	48 838,11	
515	Compte au Trésor	187 227,56		1 104 863,70	1 048 652,72		1 048 652,72	1 292 091,26	1 048 652,72	243 438,54	
51	Sous Total compte 51	187 227,56		1 104 863,70	1 048 652,72		1 048 652,72	1 292 091,26	1 048 652,72	243 438,54	
	Total classe 5	187 227,56		1 104 863,70	1 048 652,72		1 048 652,72	1 292 091,26	1 048 652,72	243 438,54	
60632	Fournitures de petit équipement					56,72		56,72		56,72	
6063	Sous Total compte 6063					56,72		56,72		56,72	
606	Sous Total compte 606					56,72		56,72		56,72	
60	Sous Total compte 60					56,72		56,72		56,72	
6168	Autres					7 868,20		7 868,20		7 868,20	
616	Sous Total compte 616					7 868,20		7 868,20		7 868,20	
61	Sous Total compte 61					7 868,20		7 868,20		7 868,20	
6281	Concours divers (cotisations...)					1 300,00		1 300,00		1 300,00	
62878	A des tiers					823 755,38		823 755,38		823 755,38	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6287	Sous Total compte 6287					823 755,38		823 755,38		823 755,38	
6288	Autres					60 694,85		60 694,85		60 694,85	
628	Sous Total compte 628					885 750,23		885 750,23		885 750,23	
62	Sous Total compte 62					885 750,23		885 750,23		885 750,23	
	Total classe 6					893 675,15		893 675,15		893 675,15	
706888	Autres					1 458,35	610 676,19	1 458,35	610 676,19		609 217,84
70688	Sous Total compte 70688					1 458,35	610 676,19	1 458,35	610 676,19		609 217,84
7068	Sous Total compte 7068					1 458,35	610 676,19	1 458,35	610 676,19		609 217,84
706	Sous Total compte 706					1 458,35	610 676,19	1 458,35	610 676,19		609 217,84
70	Sous Total compte 70					1 458,35	610 676,19	1 458,35	610 676,19		609 217,84
7473	Départements						225 000,00		225 000,00		225 000,00
74748	Autres communes					20,00	101 790,90	20,00	101 790,90		101 770,90
7474	Sous Total compte 7474					20,00	101 790,90	20,00	101 790,90		101 770,90
747	Sous Total compte 747					20,00	326 790,90	20,00	326 790,90		326 770,90
74	Sous Total compte 74					20,00	326 790,90	20,00	326 790,90		326 770,90
	Total classe 7										
	Total global	254 272,21	254 272,21	3 600 347,79	3 558 034,20	1 478,35	937 467,09	1 478,35	937 467,09	1 185 951,80	935 985,74
						895 153,50	937 467,09	4 749 773,50	4 749 773,50		1 185 951,80



BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2024

41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT		CREDIT		SOLDES	
N°	Intitulé						
Nature des valeurs inactives		Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL
861	Portefeuille						
	NEANT						
	Sous Total compte 861						
862	Correspondant						
	NEANT						
	Sous Total compte 862						
863	Prise en charge titre et valeur						
	NEANT						
	Sous Total compte 863						
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



41500 - CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE

Exercice 2024

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

MOISSINAC Jean-Pierre (1013988411-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CANTAL INGENIERIE TERRITORIALE** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RAYMON Nicolas (1014047304-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa

comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A AURILLAC, le 17/02/2025

A DDFIP DU CANTAL, le 17/02/2025

A , le

PROFECTURE DU CANTAL

22 JAN 2025

20250122



Cantal Ingénierie & Territoires

Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration

Réunion du 7 avril 2025

N° de la délibération : 25CA04-03

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi sept avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Cantal Ingénierie & Territoires, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Aurillac, sous la présidence de M. Bruno Faure, Président de Cantal Ingénierie & Territoires.

Présents

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental, Président de Cantal Ingénierie & Territoires

Collège des Conseillers départementaux

- **M. Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental,**
- **Mme Valérie CABECAS, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale,**
- **M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental.**

Collège des Maires / E.P.C.I. / Autres organismes de coopération locale

- **M. Georges CEYTRE, Maire de La Chapelle Laurent,**
- **M. Alain COUDON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac,**
- **M. David ERNEST, Maire de Prunet,**
- **M. Gabriel GABEN, Adjoint au Maire d'Arpajon-sur-Cère,**
- **M. Olivier ROCHE, Maire de Jaleyrac.**

Nombre de membres présents : 12

Absent(s) Excusé(s) ayant donné pouvoir

- **M. Gilles COMBELLE, Vice-Président du Conseil départemental, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère déléguée, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Danielle GOMONT, Vice-Présidente de Hautes-Terres, ayant donné pouvoir à M. Georges CEYTRE, Maire de La Chapelle Laurent,**
- **M. Philippe ROSSEEL, Maire d'Allanche, ayant donné pouvoir à M. Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental.**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Absent(s) Excusé(s)

- Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale,
- M. Michel FEL, Maire de Saint Etienne de Maurs,
- M. Éric GOMESSE, Délégué du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord,
- M. Jean-Paul MALBEC, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Gentiane.

Nombre de membre(s) absent(s), excusé(s) : 4

Secrétaire : Mme Valérie CABECAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Bruno FAURE, Président de Cantal Ingénierie et Territoires, se retire et ne participe pas au vote.
M. Didier ACHALME est désigné temporairement Président de la séance et soumet la présente délibération au vote du Conseil d'Administration.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2024.
Considérant sa concordance avec le Compte de Gestion du même exercice.

Après le retrait de Monsieur le Président de Cantal Ingénierie & Territoires, Bruno Faure, au moment du vote.

Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessous,

ADOpte le Compte Administratif des recettes et dépenses de Cantal Ingénierie & Territoires pour l'exercice 2024, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération, faisant apparaître un résultat de clôture de l'exercice de 253 153,57 € (dont 42 313,59 € pour 2024 hors reprise de l'excédent antérieur).

Cet excédent est reporté à la section de fonctionnement 2025.

Conformément au décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, le budget de Cantal Ingénierie & Territoires ne comportant pas de section d'investissement, l'annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » n'est pas produite.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE CANTAL INGENIERIE & TERRITOIRES,**



Bruno FAURE

Publication :
Transmission Préfecture : } **22 AVR. 2025**

PRÉFECTURE DU CANTAL
22 AVR. 2025
BUREAU DU COURRIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC : CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20003238100010

POSTE COMPTABLE : RESPONSABLE DU SGC D AURILLAC

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL CIT (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	34

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	36
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	38
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	39
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	41
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	45
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	

A - Arrêté et signatures

49

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES			I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES			A

Informations statistiques			Valeurs
Population totale			

Informations fiscales (N-2)			Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)			

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des Informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B
I – L'assemblée délibérante a voté le budget : - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ». III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) : - Fonctionnement : % - Investissement : % IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre. V – Les provisions sont (4).		

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	893 675,15	935 988,74	215 839,98	258 153,57
Investissement	0,00	0,00 (2)	0,00	0,00
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	893 675,15	935 988,74 (3)	215 839,98	258 153,57

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes		
				Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	258 153,57
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	258 153,57

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	A	893 675,15	G	935 988,74
	B	0,00	H	0,00

		+			+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	215 839,98
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
			(si déficit)	(si excédent)	

		=			=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	893 675,15	= G + H + I + J	1 151 828,72

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	893 675,15	= G + I + K	1 151 828,72
	Section d'investissement	= B + D + F	0,00	= H + J + L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	893 675,15	= G + H + I + J + K + L	1 151 828,72

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 0,00	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	0,00	II + IV	0,00
--------------	----------------	-------------	----------------	-------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	0,00	II + IV + VI + VII	0,00
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	0,00			

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	893 675,15	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	609 217,84
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	326 770,90
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	893 675,15	Total recettes de gestion des services	935 988,74
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 893 675,15	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 935 988,74

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 893 675,15	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 935 988,74
---	---------------------------	---	---------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 215 839,98

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 893 675,15	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 1 151 828,72
---	-------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	258 153,57
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
--	------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	893 675,15		893 675,15
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		893 675,15	0,00	893 675,15

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
---	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
--	------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
---	------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	609 217,84		609 217,84
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	326 770,90		326 770,90
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		935 988,74	0,00	935 988,74

Pour information R002 Résultat positif reporté	215 839,98
--	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRE - BUDGET PRINCIPAL CIT - CA - 2024

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES					A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA				0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00		0,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = R/ 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE						A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III -- ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT -- DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA			0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00		0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non tirées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE				B

DEPENSES								
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL								
011	Charges à caractère général (3)	1 179 350,00	893 675,15	0,00	0,00	285 674,85	0,00	893 675,15
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 178 345,00	893 675,15	0,00	0,00	284 669,85	0,00	893 675,15
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 005,00	0,00	0,00	0,00	1 005,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services			1 179 350,00	893 675,15	0,00	285 674,85	0,00	893 675,15
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles			1 179 350,00	893 675,15	0,00	285 674,85	0,00	893 675,15
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre			0,00	0,00		0,00		0,00

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
--	------	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 179 350,00	893 675,15	0,00	0,00	285 674,85	0,00	893 675,15
--	--------------	------------	------	------	------------	------	------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL						
013	Atténuations de charges (3)	0,00	935 988,74	0,00	0,00	27 521,28
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	636 592,62	609 217,84	0,00	0,00	27 374,78
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	326 917,40	326 770,90	0,00	0,00	146,50
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		963 510,02	935 988,74	0,00	0,00	27 521,28
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		963 510,02	935 988,74	0,00	0,00	27 521,28
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	215 839,98	
--	------------	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 179 350,00	1 151 828,72	0,00	27 521,28
---	--------------	--------------	------	-----------

(1) Recettes justifiées non litrées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE					B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	1 179 350,00	893 675,15	0,00	0,00	285 674,85	0,00	893 675,15
011	Charges à caractère général (4)	1 178 345,00	893 675,15	0,00	0,00	284 669,85	0,00	893 675,15
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	56,72	0,00	0,00	2 943,28	0,00	56,72
6168	Autres primes d'assurance	30 000,00	7 868,20	0,00	0,00	22 131,80	0,00	7 868,20
6281	Concours divers (cotisations)	1 300,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
62878	Remb. frais à des tiers	1 007 045,00	823 755,38	0,00	0,00	183 289,62	0,00	823 755,38
6288	Autres services extérieurs	137 000,00	60 694,85	0,00	0,00	76 305,15	0,00	60 694,85
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 005,00	0,00	0,00	0,00	1 005,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 179 350,00	893 675,15	0,00	0,00	285 674,85	0,00	893 675,15
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles	1 179 350,00	893 675,15	0,00	0,00	285 674,85	0,00	893 675,15
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00			0,00		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL						
013	Atténuations de charges (4)	963 510,02	935 988,74	0,00	0,00	27 521,28
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	636 592,62	609 217,84	0,00	0,00	27 374,78
706888	Autres	636 592,62	609 217,84	0,00	0,00	27 374,78
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	326 917,40	326 770,90	0,00	0,00	146,50
7473	Participation départements	225 000,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	101 917,40	101 770,90	0,00	0,00	146,50
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		963 510,02	935 988,74	0,00	0,00	27 521,28
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		963 510,02	935 988,74	0,00	0,00	27 521,28
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--	--------------------------------	------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non tirées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00			0,00
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	0,00			0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				0,00

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES		IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES			IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE							C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION						C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31 mars 2025

Présenté par le Président

A Aurillac, le 7 avril 2025

Le Président,

Délibéré par l'Assemblée, réunie en session ordinaire

A Aurillac, le 7 avril 2025

Les membres de l'Assemblée délibérante

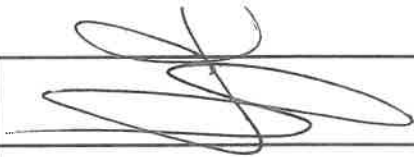
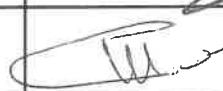
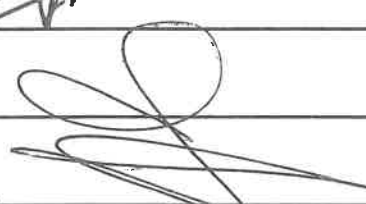
Pouvoirs

- M. Bony à Mme Chastre
- M. Combelle à Mme Lantuejoul
- Mme Gomet à M. Ceytre
- Mme Roquette à Mme Lantuejoul
- M. Rosseel à M. Achalme

Le Président
de Cantal Ingénierie et Territoires,

Bruno FAURE

FAURE Bruno	
ACHALME Didier	
BONY Jean-Yves	Pouvoirs à M-H CHASTRE
CABECAS Valérie	
CEYTRE Georges	
CHASTRE Marie-Hélène	M. Chastre
COMBELLE Gilles	Pouvoirs à I. LANTUEJOUL
COUDON Alain	
DELRIEU Annie	
ERNEST David	
FEL Michel	Excuse
GABEN Gabriel	
GOMESSE Eric	Excuse
GOMONT Danielle	Pouvoirs à G. CEYTRE

LANTUEJOUL Isabelle	
MALBEC Jean-Paul	Excusé
MAUREL Magali	Excusée
MONLOUBOU Jean-Jacques	
ROCHE Olivier	
ROQUETTE Marie-Hélène	
ROSSEEL Philippe	

Pouvoir à I. LANTUEJOUL

Pouvoir à D. ACHALME

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le **22 AVR. 2025**
et de la publication le **22 AVR. 2025**
A Aurillac, le **22 AVR. 2025**

Certifié conforme à l'original

Le Président de Cantal Ingénierie et Territoires,
Pour le Président de Cantal Ingénierie et Territoires,
et par délégation,

La Déléguée de Cantal Ingénierie et Territoires


Sandrine CARLIUT

PREFECTURE DU CANTAL

22 AVR. 2025

DIRECTEUR DU CANTAL

PROJET DE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Section de fonctionnement Dépenses				Section de fonctionnements - Recettes			
Chap Art	Libellé	Crédits ouverts 2024	Mandats émis 2024	Chap Art	Libellé	Crédits ouverts 2024	Titres émis 2024
011	Charges à caractère général	1 178 345,00 €	893 675,15 €	70	Produits services, domaine, ventes	636 592,62 €	609 217,84 €
6168	Primes d'assurances	30 000,00 €	7 868,20 €	7068	Autres redevances et droits	636 592,62 €	609 217,84 €
62878	Remb. frais à d'autres organismes	1 007 045,00 €	823 755,38 €	74	Dotations, subventions et participations	326 917,40 €	326 770,90 €
6288	Autres services extérieurs	137 000,00 €	60 694,85 €	7473	Participation Département	225 000,00 €	225 000,00 €
60632	Fournitures, petits équipements	3 000,00 €	56,72 €	74748	Participation Communes Intercom.	101 917,40 €	101 770,90 €
6281	Cotisations	1 300,00 €	1 300,00 €	7588	Recettes exceptionnelles		0,00 €
65	Charges de gestion courantes	1 005,00 €	0,00 €				
65888	Charges diverses de gestion courante	5,00 €	0,00 €		Total des crédits ouverts	963 510,02 €	935 988,74 €
6583	Intérêts moratoires-pénalités sur marchés	1 000,00 €	0,00 €	R002	Report excédent	215 839,98 €	215 839,98 €
	Total des dépenses	1 179 350,00 €	893 675,15 €		Total des Recettes	1 179 350,00 €	1 151 828,72 €
Soit un bénéfice annuel 2024		42 313,59 €					
Total Budget Fonctionnement		Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur		Résultat	
		893 675,15 €	935 988,74 €	215 839,98 €		258 153,57 €	



Cantal Ingénierie & Territoires

Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration

Réunion du 7 avril 2025

N° de la délibération : 25CA04-04

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi sept avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Cantal Ingénierie & Territoires, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Aurillac, sous la présidence de M. Bruno Faure, Président de Cantal Ingénierie & Territoires.

Présents

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental, Président de Cantal Ingénierie & Territoires

Collège des Conseillers départementaux

- **M. Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental,**
- **Mme Valérie CABECAS, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale,**
- **M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental.**

Collège des Maires / E.P.C.I. / Autres organismes de coopération locale

- **M. Georges CEYTRE, Maire de La Chapelle Laurent,**
- **M. Alain COUDON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac,**
- **M. David ERNEST, Maire de Prunet,**
- **M. Gabriel GABEN, Adjoint au Maire d'Arpajon-sur-Cère,**
- **M. Olivier ROCHE, Maire de Jaleyrac.**

Nombre de membres présents : 12

Absent(s) Excusé(s) ayant donné pouvoir

- **M. Gilles COMBELLE, Vice-Président du Conseil départemental, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère déléguée, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Danielle GOMONT, Vice-Présidente de Hautes-Terres, ayant donné pouvoir à M. Georges CEYTRE, Maire de La Chapelle Laurent,**
- **M. Philippe ROSSEEL, Maire d'Allanche, ayant donné pouvoir à M. Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental.**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Absent(s) Excusé(s)

- Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale,
- M. Michel FEL, Maire de Saint Etienne de Maurs,
- M. Éric GOMESSE, Délégué du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord,
- M. Jean-Paul MALBEC, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Gentiane.

Nombre de membre(s) absent(s), excusé(s) : 4

Secrétaire : Mme Valérie CABECAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 AU BUDGET 2025

Après avoir approuvé le compte de gestion comprenant les recettes et dépenses faites au titre de l'exercice 2024,
Après avoir approuvé le compte administratif, comprenant les recettes et dépenses faites au titre de l'exercice 2024,
Considérant leur concordance et constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de l'exercice 2024 de 42 313,59 €, amenant à un résultat cumulé de 258 153,57 €.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition ci-dessous,

DECIDE d'affecter l'excédent 2024 à la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE CANTAL INGENIERIE & TERRITOIRES,**


Bruno FAURE

Publication :
Transmission Préfecture : } 22 AVR. 2025

INTERCANTAL
22/04/2025
LE PRÉSIDENT



Cantal Ingénierie & Territoires

Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration

Réunion du 7 avril 2025

N° de la délibération : 25CA04-05

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi sept avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Cantal Ingénierie & Territoires, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Aurillac, sous la présidence de M. Bruno Faure, Président de Cantal Ingénierie & Territoires.

Présents

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental, Président de Cantal Ingénierie & Territoires

Collège des Conseillers départementaux

- **M. Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental,**
- **Mme Valérie CABECAS, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale,**
- **M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental.**

Collège des Maires / E.P.C.I. / Autres organismes de coopération locale

- **M. Georges CEYTRE, Maire de La Chapelle Laurent,**
- **M. Alain COUDON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac,**
- **M. David ERNEST, Maire de Prunet,**
- **M. Gabriel GABEN, Adjoint au Maire d'Arpajon-sur-Cère,**
- **M. Olivier ROCHE, Maire de Jaleyrac.**

Nombre de membres présents : 12

Absent(s) Excusé(s) ayant donné pouvoir

- **M. Gilles COMBELLE, Vice-Président du Conseil départemental, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère déléguée, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Vice-Présidente du Conseil départemental,**
- **Mme Danielle GOMONT, Vice-Présidente de Hautes-Terres, ayant donné pouvoir à M. Georges CEYTRE, Maire de La Chapelle Laurent,**
- **M. Philippe ROSSEEL, Maire d'Allanche, ayant donné pouvoir à M. Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental.**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Absent(s) Excusé(s)

- Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale,
- M. Michel FEL, Maire de Saint Etienne de Maurs,
- M. Éric GOMESSE, Délégué du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord,
- M. Jean-Paul MALBEC, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Gentiane.

Nombre de membre(s) absent(s), excusé(s) : 4

Secrétaire : Mme Valérie CABECAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 ET AUTORISATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

VU la délibération n°25AG03-03 de l'Assemblée générale de CIT prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

VU le Budget Prévisionnel 2025 traduit en Budget Primitif.

VU la reprise de l'excédent de l'exercice 2024.

VU la délibération n°22CA09-01 du Conseil d'administration qui a opté pour l'application du nouveau cadre budgétaire M57 à compter du 1er janvier 2023 (statuts modifiés en conséquence en Assemblée générale du 27 mars 2023).

VU la délibération n°23CA04-03 du Conseil d'administration approuvant le Règlement budgétaire et comptable de Cantal Ingénierie & Territoires.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessous,

ADOpte le Budget Primitif de Cantal Ingénierie & Territoires pour 2025 qui s'équilibre à la somme de 1 151 000 € en crédits réels.

Le budget 2025 est voté par nature et par chapitre conformément au document annexé.

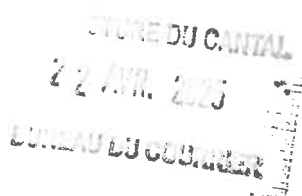
AUTORISE Monsieur le Président de Cantal Ingénierie & Territoires, pour le budget 2025, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRÉSIDENT DE CANTAL INGENIERIE & TERRITOIRES,**


Bruno FAURE

Publication :

Transmission Préfecture : } **22 AVR. 2025**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC : CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20003238100010

POSTE COMPTABLE : RESPONSABLE DU SGC D AURILLAC

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : EXERCICE BUDGETAIRE CIT (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	39
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	40
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	41
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	42

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES			I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES			A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
Dépenses		Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A)
					(2)
TOTAL DU BUDGET	893 675,15	935 988,74	215 839,98	A1	258 153,57
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00	A2	0,00
Fonctionnement	893 675,15	935 988,74 (4)	215 839,98	A3	258 153,57

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes		
		Solde (B)		
I + II	0,00	III + IV	0,00	B1
I	0,00	III	0,00	B2
II	0,00	IV	0,00	B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	258 153,57
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	258 153,57

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	+		RECETTES
		DEPENSES		
		0,00		0,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif)	0,00
		=		
	Total de la section d'investissement (2)	0,00		0,00

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	+		RECETTES
		DEPENSES		
		1 151 000,00		892 846,43
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent)	258 153,57
		=		
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 151 000,00		1 151 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 151 000,00		1 151 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprises anticipées des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses Imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 178 345,00	0,00	1 149 995,00	1 149 995,00	1 149 995,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 005,00	0,00	1 005,00	1 005,00	1 005,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 179 350,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00	1 151 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 179 350,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00	1 151 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 179 350,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00	1 151 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 151 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	636 592,62	0,00	567 846,43	567 846,43	567 846,43
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	326 917,40	0,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		963 510,02	0,00	892 846,43	892 846,43	892 846,43
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		963 510,02	0,00	892 846,43	892 846,43	892 846,43

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	963 510,02	0,00	892 846,43	892 846,43	892 846,43
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	258 153,57
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 151 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	1 149 995,00		1 149 995,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 005,00	0,00	1 005,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	1 151 000,00	0,00	1 151 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 151 000,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	567 846,43		567 846,43
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	325 000,00		325 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	892 846,43	0,00	892 846,43

CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRE - EXERCICE BUDGETAIRE CIT - BP (projet de budget) - 2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			258 153,57
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 151 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE					A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00
--	------

CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRE - EXERCICE BUDGETAIRE CIT - BP (projet de budget) - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2. 1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL					
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement					
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières					
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles					
021	0,00		0,00	0,00	0,00
040	0,00		0,00	0,00	0,00
041	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre					
	0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRE - EXERCICE BUDGETAIRE CIT - BP (projet de budget) - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE			A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre				0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 179 350,00	0,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00
011	Charges à caractère général (3)	1 178 345,00	0,00	0,00	1 149 995,00	1 149 995,00	0,00	1 149 995,00	1 149 995,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 005,00	0,00	0,00	1 005,00	1 005,00	0,00	1 005,00	1 005,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 179 350,00	0,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	1 179 350,00	0,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
---------------------------------------	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 151 000,00
---	--------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	
	III
	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	963 510,02	0,00	892 846,43	892 846,43	892 846,43
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	636 592,62	0,00	567 846,43	567 846,43	567 846,43
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	326 917,40	0,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	963 510,02	0,00	892 846,43	892 846,43	892 846,43
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	963 510,02	0,00	892 846,43	892 846,43	892 846,43
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	258 153,57
--	---------------------------------------	------------

	Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 151 000,00
--	---	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE										B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 179 350,00	0,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00
011	Charges à caractère général (4)	1 178 345,00	0,00	0,00	1 149 995,00	1 149 995,00	0,00	1 149 995,00	1 149 995,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6168	Autres primes d'assurance	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 300,00	0,00		1 370,00	1 370,00	0,00	1 370,00	1 370,00
62878	Remb. frais à des tiers	1 007 045,00	0,00		1 055 625,00	1 055 625,00	0,00	1 055 625,00	1 055 625,00
6288	Autres services extérieurs	137 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 005,00	0,00	0,00	1 005,00	1 005,00	0,00	1 005,00	1 005,00
6583	Pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65888	Autres	5,00	0,00		5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 179 350,00	0,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	1 179 350,00	0,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00	I		0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE				B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	963 510,02	0,00	892 846,43	892 846,43	892 846,43
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	636 592,62	0,00	567 846,43	567 846,43	567 846,43
706888	Autres	636 592,62	0,00	567 846,43	567 846,43	567 846,43
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	326 917,40	0,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00
7473	Participation départements	225 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
74748	Participation autres communes	101 917,40	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		963 510,02	0,00	892 846,43	892 846,43	892 846,43
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		963 510,02	0,00	892 846,43	892 846,43	892 846,43
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--	--------------------------------	------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31 mars 2025

Présenté par le Président

A Aurillac, le 7 avril 2025

Le Président,

Délibéré par l'Assemblée, réunie en session ordinaire

A Aurillac, le 7 avril 2025

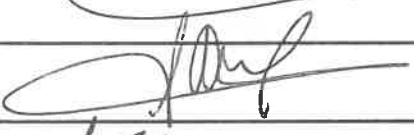
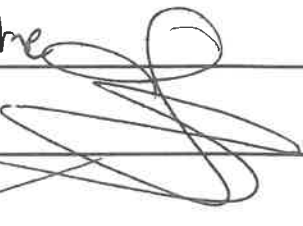
Les membres de l'Assemblée délibérante

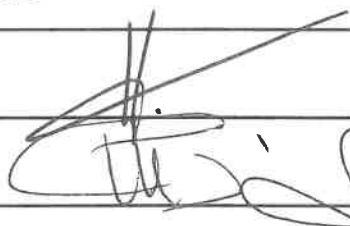
Pouvoirs

- M. Bony à Mme Chastre
 M. Combelle à Mme Lantuejoul
 Mme Goment à M. Ceytre
 Mme Roquette à Mme Lantuejoul
 M. Rossel à M. Achalme

Le Président
 de Cantal Ingénierie et Territoires,

Bruno FAURE

FAURE Bruno	
ACHALME Didier	
BONY Jean-Yves <i>Pouvoirs à Mme Chastre</i>	M. Achalme
CABECAS Valérie	
CEYTRE Georges	
CHASTRE Marie-Hélène	M. Achalme
COMBELLE Gilles <i>Pouvoirs à Mme Lantuejoul</i>	
COUDON Alain	
DELRIEU Annie	
ERNEST David	
FEL Michel	Excusé
GABEN Gabriel	
GOMESSE Eric	Excusé
GOMONT Danielle <i>Pouvoirs à M. CEYTRE</i>	

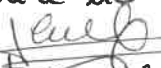
LANTUEJOUL Isabelle	
MALBEC Jean-Paul	Excusé
MAUREL Magali	Excusé
MONLOUBOU Jean-Jacques	
ROCHE Olivier	
ROQUETTE Marie-Hélène	
ROSSEEL Philippe	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22 AVR. 2025
et de la publication le 22 AVR. 2025
A Aurillac, le

22 AVR. 2025

Certifié conforme à l'original

Le Président de Cantal Ingénierie et Territoires,
Pour le Président de Cantal Ingénierie et Territoires,
et par délégation,

La directrice de Cantal Ingénierie et Territoires

Sandrine CARLUT

RECEVÉ
22 AVR. 2025
Mairie de Cantal

PROJET BUDGET PREVISIONNEL 2025

Chap Art	Libellé	Pour mémoire BP 2024	Bilan financier 2024 (mandats émis)	Propositions 2025	Chap Art	Libellé	Pour mémoire BP 2024	Bilan financier 2024 (titres émis)	Propositions 2025
011	Charges à caractère général	1 178 345,00 €	893 675,15 €	1 149 995,00 €	70	Produits services, domaine, ventes	636 592,62 €	609 217,84 €	567 846,43 €
616	Primes d'assurances	30 000,00 €	7 868,20 €	30 000,00 €	7068	Autres redevances et droits	636 592,62 €	609 217,84 €	567 846,43 €
62878	Remb. frais à d'autres organismes	1 007 045,00 €	823 755,38 €	1 055 625,00 €	74	Dotations, subventions et participations	326 917,40 €	326 770,90 €	325 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	137 000,00 €	60 604,85 €	60 000,00 €	7473	Participation Département	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €
60632	Fourniture de petit équipement	3 000,00 €	56,72 €	3 000,00 €	7474	Participation Communes Intercom.	101 917,40 €	101 770,90 €	100 000,00 €
6281	Cotisations	1 300,00 €	1 300,00 €	1 370,00 €	7588	Recettes exceptionnelles			
67	Charges exceptionnelles	1 005,00 €	0,00 €	1 005,00 €		Total des recettes	963 510,02 €	935 988,74 €	892 846,43 €
658	Charges diverses de gestion courante	5,00 €	0,00 €	5,00 €	R002	Report Excédent	215 839,98 €	215 839,98 €	258 153,57 €
6711	Intérêts moratoires-pénalités sur marchés	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €					
	Total des dépenses	1 179 350,00 €	893 675,15 €	1 151 000,00 €		Total des Recettes	1 179 350,00 €	1 151 828,72 €	1 151 000,00 €



Cantal Ingénierie & Territoires

Extrait des Délibérations de l'Assemblée Générale

Réunion 24 mars 2025

N° de la délibération : 25AG03-03

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi vingt-quatre mars, à dix-sept heures, l'Assemblée Générale de l'Agence Départementale Cantal Ingénierie & Territoires, régulièrement convoquée, l'Hôtel du Département à Aurillac, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président de Cantal Ingénierie & Territoires.

Conseillers départementaux (30 membres – 15 voix par membre)

Présents :

M. Bruno Faure, Président du Conseil départemental, Président de Cantal Ingénierie & Territoires,
M. Didier Achalme, Vice-Président du Conseil départemental,
Mme Valérie Cabecas, Vice-Présidente du Conseil départemental,
Mme Marie-Hélène Chastre, Vice-Présidente du Conseil départemental,
M. Gilles Combelle, Vice-Président du Conseil départemental,
Mme Isabelle Lantuejoul, Vice-Présidente du Conseil départemental,
Mme Dominique Beaudrey, Conseillère départementale,
Mme Sophie Bénézit, Conseillère départementale,
Mme Marina Besse, Conseillère départementale,
M. Alain Delage, Conseiller départemental,
Mme Annie Delrieu, Conseillère départementale,
Mme Mireille Leymonie, Conseillère départementale,
M. Jean Mage, Conseiller départemental,
Mme Valérie Semeteys, Conseillère départementale.

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. Jean-Yves Bony, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Hélène Chastre, Vice-Présidente du Conseil départemental,
- M. Gilles Chabrier, Vice-Président du Conseil départemental, ayant donné pouvoir à M. Didier Achalme, Vice-Président du Conseil départemental,
- M. Philippe Fabre, Vice-Président du Conseil départemental, ayant donné pouvoir à Mme Annie Delrieu, Conseillère départementale,

- Mme Sylvie Lachaize, Vice-Présidente du Conseil départemental, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Hélène Chastre, Vice-Présidente du Conseil départemental,
- Mme Aurélie Bresson, Conseillère départementale, ayant donné pouvoir à Mme Valérie Cabecas, Vice-Présidente du Conseil départemental,
- M. Vincent Descoeur, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle Lantuejoul, Vice-Présidente du Conseil départemental,
- M. Stéphane Frechou, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Mme Mireille Leymonie, Conseillère départementale,
- M. Jean-Jacques Monloubou, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Mme Annie Delrieu, Conseillère départementale,
- M. Florian Morelle, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Mme Dominique Beaudrey, Conseillère départementale,
- Mme Marie-Hélène Roquette, Conseillère départementale, ayant donné pouvoir à M. Bruno Faure, Président du Conseil départemental, Président de Cantal Ingénierie & Territoires,
- Mme Valérie Rueda, Conseillère départementale, ayant donné pouvoir à Mme Mireille Leymonie, Conseillère départementale,
- M. Christophe Vidal, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Mme Sophie Bénézit, Conseillère départementale.

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 12

Absents excusés :

M. Jamal Belaidi, Conseiller départemental,
 Mme Céline Charriaud, Conseillère départementale,
 M. Pierre Mathonier, Conseiller départemental,
 Mme Magali Maurel, Conseillère départementale.

Nombre de membres excusés : 4

Communes

(Aurillac : 10 voix ; 4 communes > 3 500 habitants : 5 voix ; 234 communes < 3 500 habitants : 1 voix)

Présents

M. Philippe Rosseel, Maire d'Allanche,
 M. Pascal Terrail, Maire d'Ally-Drignac,
 M. Maurice Pouille, Conseiller Municipal d'Andelat,
 M. Michel Cabanes, Maire d'Arnac,
 Mme Sandrine Bonventi, Adjointe au Maire de Barriac-les-Bosquets,
 M. Jean-Pierre Lavergne, Adjoint au Maire de Boisset,
 M. François Gaillard, Conseiller Municipal de Bonnac,
 M. Michel Castanier, Maire de Cassaniouze,
 M. Michel Brousse, Maire de Chaudes Aigues,
 M. Jean-Louis Vidal, Maire de Crandelles,
 Mme Arlette Gasquet, Maire de Cros-de-Montvert,
 M. Jacques Romeuf, Adjoint au Maire de Drugeac,
 M. Jean-Louis Cayrou, Conseiller Municipal de Giou de Mamou,
 M. Olivier Roche, Maire de Jaleyrac,
 M. Thierry Rougé, Maire de Jou-sous-Monjou,
 M. Christian Guy, Maire de Junhac,
 M. Jean-François Rodier, Maire de Jussac,

M. Philippe Meissonier, Adjoint au Maire de La Chapelle d'Alagnon,
M. Georges Ceytre, Maire de la Chapelle Laurent,
M. Claude Delmas, Maire de Labesserette,
M. Richard Bonal, Maire de Lacapelle Barrès,
M. Jean-Paul Troupel, Conseiller Municipal de Lacapelle-Viescamp,
M. Jean-Louis Fresquet, Maire de Lafeuillade-en-Vézie,
M. Jean-Pierre Salavert, Adjoint au Maire de Laroquebrou,
M. Fabien Vidal, Conseiller municipal de Laveissière,
M. René Lapeyre, Mairie-délégué du Rouget-Pers,
Mme Annie Plantecoste, Maire de Leucamp,
M. André Rouquet, Conseiller Municipal de Marcolès,
M. André Bouard, Conseiller municipal de Massiac,
M. Roger Ribaud, Maire de Meallet,
M. M. Christian Boudon, Conseiller Municipal de Molèdes,
M. Philippe Boucheix, Conseiller Municipal de Molompize,
M. Bernard Boutaric, Conseiller municipal de Montmurat,
Mme Isabelle Lemaire, Maire de Montsalvy,
M. Alain Dumay, Conseiller Municipal de Moussages,
M. Michel Arestier, Conseiller Municipal de Naucelles,
M. Gérard Troupel, Maire de Nieudan,
M. Marc Sepchat, Conseiller municipal de Pleaux,
M. Michel Amouroux, Conseiller municipal de Polminhac,
M. David Ernest, Maire de Prunet,
M. Sylvain Delrieu, Adjoint au Maire de Puycapel,
M. André Molenat, Adjoint au Maire de Quézac,
M. Olivier Parra, Adjoint au Maire de Roannes-Saint-Mary,
M. Serge Fontanel, Adjoint au Maire de Saint-Antoine,
M. Bruno Filiol, Adjoint au Maire de Saint-Cernin,
Mme Myriam Ferry, Adjointe au Maire de Saint-Chamant,
M. Marc Benech, Maire de Saint-Cirgues-de-Malbert,
M. Michel Canches, Maire de Saint Gérons,
M. Joël Gauzins, Adjoint au Maire de Saint-Mamet,
M. Christian Fournier, Maire de Saint-Martin-Valmeroux,
M. Eric Fronteau, Adjoint au Maire de Saint-Santin-Cantalès,
M. Jean-Luc Broussal, Maire de Saint-Santin-de-Maurs,
M. Guy Senaud, Adjoint au Maire de Saint-Simon,
M. Roland Chabanon, Conseiller Municipal de Salers,
M. Pierre Couderc, Adjoint au Maire de Sansac-de-Marmiesse,
Mme Françoise Angelvy, Maire de Sansac-Veinazes,
M. Léon Perrier, Maire de Senezergues,
M. Guy Mespoulhès, Maire de Siran,
M. Patrick Lolive, Adjoint au Maire de Thiézac,
Mme Marguerite Trin, Conseillère municipale de Tournemire,
M. Jean Bouniol, Adjoint au Maire de Vézac,
M. Pascal Chauvel, Adjoint au Maire de Vieillespesse,
M. Louis Estèves, Maire de Yolet.

M. Alain Coudon, Adjoint au Maire d'Aurillac,
Mme Dominique Lavigne, Adjointe au Maire d'Ytrac.

Nombre de membres présents : 63 + 2

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. Jérémy Hameau, Conseiller municipal d'Alleuze, ayant donné pouvoir à M. Maurice Pouille, Conseiller Municipal d'Andelat,
 - M. Jean Louis Dapon, Adjoint au Maire d'Anglards de Salers, ayant donné pouvoir à M. Roland Chabanon, Conseiller Municipal de Salers,
 - Mme Nadine Antignac, Maire de Besse, ayant donné pouvoir à M. Roland Chabanon, Conseiller Municipal de Salers,
 - M. Maurice Pallut, Maire de Chanterelle, ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Marandon, Centre communal d'action sociale de Menet,
 - M. David Saint-Léger, Adjoint au Maire d'Espinasse, ayant donné pouvoir à M. Michel Brousse, Maire de Chaudes Aigues,
 - M. Franck De Magalhaes, Maire de Ferrières-Saint-Mary, ayant donné pouvoir à M. Bernard Bec, Syndicat Intercommunal des Eaux de la Grangeoune,
 - M. André Farges, Conseiller Municipal de Fridefont, ayant donné pouvoir à M. Michel Brousse, Maire de Chaudes Aigues,
 - M. André Vours, Maire de Lacapelle-del-Fraisse, ayant donné pouvoir à M. Claude Delmas, Maire de Labesserette,
 - M. Hervé Bruguaille, Conseiller Municipal de Madic, ayant donné pouvoir à M. Olivier Roche, Maire de Jaleyrac,
 - M. Michel Farcy, Conseiller municipal de Menet, ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis Marandon, Centre communal d'action sociale de Menet,
 - M. Michel Teyssedou, Maire de Parlan, ayant donné pouvoir à M. Jean Charmes, Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des eaux de la Fontbelle Saint Saury,
 - M. Nicolas Laborie, Conseiller Municipal de Roumégoux, ayant donné pouvoir à M. René Lapeyre, Mairie-délégué du Rouget-Pers,
 - M. François Barrière, Maire de Saint-Constant Fournoulès, ayant donné pouvoir à M. Guy Leclerc, Syndicat des Eaux Saint-Constant – Saint-Etienne-de-Maurs,
 - M. Albert Rochette, Maire de Sainte-Eulalie, ayant donné pouvoir à M. Jacques Romeuf, Adjoint au Maire de Drugeac,
 - M. Bernard Remise, Maire de Saint Urcize, ayant donné pouvoir à M. Michel Brousse, Maire de Chaudes Aigues,
 - M. Gérard Chancel, Maire de Saint-Vincent-de-Salers, ayant donné pouvoir à M. Alain Dumay, Conseiller Municipal de Moussages,
 - M. Bertrand Forestier, Maire de Sauvat, ayant donné pouvoir à M. Olivier Roche, Maire de Jaleyrac,
 - M. René Bergeaud, Adjoint au Maire de Ydes, ayant donné pouvoir à M. Olivier Roche, Maire de Jaleyrac.
-
- M. Gabriel Gaben, Adjoint au Maire d'Arpajon-sur-Cère, ayant donné pouvoir à Mme Dominique Lavigne, Adjointe au Maire d'Ytrac,
 - Mme Edwige Zanchi, Maire de Mauriac, ayant donné pouvoir à Mme Dominique Lavigne, Adjointe au Maire d'Ytrac.

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 18 + 2

Absents excusés :

M. Alain Vantalon, Conseiller Municipal d'Albepierre-Bredons,
M. Roland Brunel, Maire d'Anglards-de-Saint-Flour,
M. Gilbert Portal, Conseiller Municipal d'Anterrieux,
M. Stéphane Briant, Maire d'Antignac,
M. Pierre Pouget, Maire d'Apchon,

M. Yves Magne, Maire d'Arches,
M. Jacques Chastaing, Adjoint au Maire d'Auriac l'Eglise,
M. Jacques Bresson, Maire d'Auzers,
M. Marc Maisonneuve, Adjoint au Maire d'Ayrens ,
M. Marc Maisonneuve, Maire de Bassignac,
Mme Régine Breuil, Maire de Brageac,
Mme Olivia Gueroult, Maire de Brezons,
M. Bruno Serre, Adjoint au Maire de Carlat,
M. Laurent Mazières, Adjoint au Maire de Cayrols,
Mme Frédérique Buchon, Maire de Celoux,
M. Philippe De Laroche, Maire de Cezens,
Mme Bernadette Resche, Maire de Chaliers,
M. Vincent Ribes, Adjoint au Maire de Chavignac,
M. Sebastien Doulcet, Conseiller Municipal de Champagnac,
M. René Goulesque, Adjoint au de Champs-sur-Tarentaine,
M. Christophe Soulier, Maire de Charmensac,
M. Jean-Marc Delbos, Maire de Chaussenac,
M. Christophe Raynal, Maire de Cheylade,
Mme Monira Chirol, Conseillère Municipale de Clavières,
M. Gérard Bournet, Conseiller municipal de Collandres,
M. Serge Antony, Adjoint au Maire de Coltines,
Mme Christelle Cayzac, Adjointe au Maire de Condat,
Mme Patricia Rochès, Maire de Coren,
M. Roger Lapie, Conseiller Municipal de Cros-de-Ronesque,
M. Guy Michaud, Maire de Cussac,
Mme Jeannine Brunel, Conseillère Municipale de Deux Verges,
M. Emmanuel Fournal, Adjoint au Maire de Dienne,
M. Richard Blancharel, Conseiller Municipal de Fontanges,
M. Patrice Faliès Maire de Freix-Anglards,
M. Gilbert Auriacombe, Conseiller Municipal de Girgols,
Mme Caroline Landre, Adjointe au Maire de Glénat,
M. Bernard Coudy, Maire de Gourdièges,
M. Aurélien Pojolat, Adjoint au Maire de Jabrun,
M. Jean Rongier, Maire de Joursac,
M. Philippe Delchet, Maire de La Monselie,
M. Cédric Delobelle, Conseiller Municipal de La Ségalassière,
M. Frédéric Astruc, Maire de La Trinitat,
M. Gérard Pradal, Maire de Labrousse,
M. Clément Rouet, Maire de Ladinhac,
M. Jean-Louis Verdier, Maire de Landeyrat,
M. Pascal Lorenzo, Maire de Lanobre,
Mme Colette Froment, Maire de Lapeyrugue,
M. Laurent Teil, Conseiller municipal de Laroquevieille,
M. Alain Bazelle, Adjoint au Maire de Lascelles,
M. Jean-Louis Rouvier, Adjoint au Maire de Lastic,
M. Robert Jouve, Maire de Laurie,
Mme Claire Teissedre, Maire de Laveissenet,
M. Denis Delpirou, Maire de Lavigerie,
M. Jérôme Parra, Adjoint au Maire du Claux,
M. Frédéric Tissandier, Conseiller Municipal du Falgoux,
M. Pierre Mennesson, Maire du Fau,
M. Jean-Michel Hojak, Maire du Monteil,

M. Michel Calmejane, Conseiller Municipal du Trioulou,
M. Christian Fournier, Maire du Vaulmier,
M. Alain Chavaroc, Conseiller Municipal du Vigean,
Mme Sylvie Portal, Maire des Ternes,
M. Laurent Picarougne, Maire de Leynhac,
M. Bernard Pagenel, Maire de Leyvaux,
M. Robert Boudon, Maire de Lieutadès ,
M. Joël Brun, Maire de Lorcières,
M. Richard Morin, Conseiller Municipal de Lugarde,
M. Louis Pechaud, Maire de Malbo,
M. François Delrieu, Adjoint au Maire de Mandailles-Saint-Julien,
Mme Colette Ponchet-Passemar, Maire de Marcenat,
M. Robert Flagel, Adjoint au Maire de Marchastel,
Mme Christiane Gaillard, Adjointe au Maire de Marmanhac,
M. Philippe Chatonnier, Conseiller Municipal de Maurines,
M. Michel Goutel, Adjoint au Maire de Maurs,
M. Jean-Pierre Bec, Adjoint au Maire de Mentières,
Mme Chrystèle Serre, Maire de Montboudif,
M. Jean-Paul Resche, Maire de Montchamp,
M. Jean Mage, Maire de Montgreleix,
M. Eric Parmentelot, Conseiller Municipal de Montvert,
M. Jean Boucher, Adjoint au Maire de Murat,
M. Jean-Marie Mezange, Maire de Narnhac,
M. Michel Porteneuve, Maire de Neussargues-Moissac,
M. Pascal Dequin, Conseiller municipal de Neuvéglise-sur-Truyère,
M. Jean-Claude Morel, Maire d'Omps,
M. Stéphane Cusset, Conseiller municipal de Pailherols,
Mme Annie Andrieux, Maire de Paulhac,
M. Pierre-Henry Bartholome, Conseiller municipal de Paulhenc,
Mme Jocelyne Rolland, Conseillère municipale de Pierrefort,
M. Luc Lescure, Maire de Pradiers,
Mme Bernadette Beaufort-Michel, Maire de Rageade,
M. Franck Veyrevèze, Conseiller Municipal de Raulhac,
M. François Vernet, Conseiller Municipal de Reilhac,
M. Philippe Echalié, Maire de Rezentières,
M. Bernard Pelissier, Conseiller Municipal de Riom-es-Montagnes,
M. Emmanuel Rey, Conseiller Municipal de Roffiac,
M. Alain Seriès, Maire de Rouffiac,
M. Denis Vieyres, Maire de Rouziers,
M. François Odoul, Maire de Ruynes-en-Margeride,
M. Jean-Philippe Serre, Adjoint au Maire de Saignes,
M. Alexandre Favory, Maire de Saint-Amandin,
M. Pierre Martin, Conseiller Municipal de Saint-Bonnet-de-Condac,
M. Claude Ribeyrotte, Adjoint au Maire de Saint-Bonnet-de-Salers,
M. Philippe Maurs, Maire de Saint-Cirgues-de-Jordane,
M. Patrick Gouvry, Conseiller municipal de Saint-Clément,
M. Daniel Malmezat, Adjoint au Maire de Sainte-Marie,
M. Patrick Giraud, Maire de Saint-Etienne-Cantalès,
M. Thomas Riboulet, Adjoint au Maire de Saint-Etienne-de-Carlat,
M. Sébastien Veyssièr, Adjoint au Maire de Saint-Etienne-de-Chomeil,
M. Michel Fel, Maire de Saint-Etienne-de-Maurs,
M. Paul Chalvet, Conseiller Municipal de Saint-Georges,

M. Eric Vereme, Adjoint au Maire de Saint-Hippolyte,
M. Jean-Pierre Cinqualbres, Maire de Saint-Ilhde,
M. Laurent Combelle, Conseiller Municipal de Saint-Jacques-des-Blats,
M. Frédéric Causse, Conseiller Municipal de Saint-Julien-de-Toursac,
M. Alain Roche, Adjoint au Maire de Saint Martial,
M. Thomas Vigneron, Conseiller Municipal de Saint-Martin-Cantalès,
M. Alain Modenel, Commune de Saint-Martin-Sous-Vigouroux,
M. Jean-Marc Mizoule, Maire de Saint-Mary-le-Plain,
M. Laurent Geneix, Maire de Saint-Paul-de-Salers,
M. Jean-Luc Doneys, Adjoint au Maire de Saint-Paul-des-Landes,
M. Jean-Paul Mathieu, Conseiller Municipal de Saint-Pierre,
M. Roland Vernet, Maire de Saint-Poncy,
M. Patrick Charles, Conseiller Municipal de Saint-Projet-de-Salers,
M. Vital Gendre, Maire de Saint-Remy-de-Chaudes Aigues,
Mme Claire Andrieux Jannetta, Maire de Saint-Saturnin,
M. Roger Condamine, Maire de Saint-Saury,
M. Michel Teyssou, Maire de Saint-Victor,
M. Michel Laporte, Maire de Salins,
M. David Escourolle, Conseiller Municipal de Ségur-les-Villas,
Mme Céline Munery, Adjointe au Maire de Soulages,
M. Serge Viallemonteil, Maire de Sourniac,
M. Yannick Boulet, Adjoint au Maire de Talizat,
M. René Riom, Conseiller municipal de Tanavelle,
M. Yves Coussain, Maire de Teissières-les-Bouliès,
Mme Nelly Mauranne, Adjointe au Maire de Tiviers,
Mme Elise Valentin, Conseillère Municipale de Trémouille,
Mme Laetitia Dumas, Conseillère Municipale de Trizac,
Mme Odile Pautard, Conseillère Municipale d'Ussel,
M. Louis Rollin, Conseiller municipal de Vabres,
M. Romuald Rivière, Maire de Val d'Arcomie,
M. Jean-François Rispal, Adjoint au Maire de Valette,
M. Eric Job, Maire de Valjouze,
M. Dominique Lafon , Conseiller Municipal de Valuégols,
M. Jean-Marc Boudou, Maire de Vedrines-Saint-Loup,
M. Christian Contamine, Adjoint au Maire de Velzic,
M. David Geneix, Maire de Vernols,
M. Catherine Maisonneuve, Maire de Veyrières,
M. Alain Van Simmertier, Adjoint au Maire de Vèze,
M. Jean-Luc Turlan, Maire de Vezels-Roussy,
M. Didier Irlande, Conseiller Municipal de Vic-sur-Cère,
M. Jean-Louis Recoussines, Maire de Vieillevie,
Mme Yolande Chassang, Maire de Villedieu,
M. Michel Marsal, Maire de Virargues,
M. Pierre Lacoste, Conseiller Municipal de Vitrac.

M. Jean-Pierre Jouve, Adjoint au Maire de Saint-Flour.

Nombre de membres excusés : 153 + 1

E.P.C.I. (CABA : 10 voix ; 8 Communautés de communes : 5 voix par membre)

Présents :

Mme Danielle Gomont, Vice-Présidente de Hautes Terres Communauté,
M. Antoine Grichois, Vice-Président de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès,
M. Frédéric Limousin, Conseiller communautaire Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Nombre de membres présents : 3

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. Christian Poulhes, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, ayant donné pouvoir à M. Alain Coudon, Adjoint au Maire d'Aurillac,
- M. Bernard Maury, Conseiller communautaire de Saint-Flour Communauté, ayant donné pouvoir à M. Antoine Grichois, Vice-Président de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès,
- M. Eric Moulier, Vice-Président de la Communauté de Communes Sumène Artense, ayant donné pouvoir à M. Frédéric Limousin, Conseiller communautaire Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne,
- M. Jean-Noël Parra, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Salers, ayant donné pouvoir à Mme Danielle Gomont, Vice-Présidente de Hautes Terres Communauté,
- M. Jacques Serrat, Conseiller communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac, ayant donné pouvoir à Mme Danielle Gomont, Vice-Présidente de Hautes Terres Communauté.

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5

Absents excusés :

M. Jean-Paul Malbec, Conseiller communautaire de la Communauté de Communes du Pays Gentiane.

Nombre de membres excusés : 1

Autres organismes publics de coopération locale (24 membres : 1 voix par membre)

Présents :

M. Bernard Bec, Syndicat Intercommunal des Eaux de la Grangeoune,
M. Jean Charmes, Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des eaux de la Fontbelle Saint Saury,
M. Daniel Ginhac, Syndicat AEP de la Région d'Ussel,
M. Éric Gomesse, Syndicat Intercommunal des Eaux de la Margeride Nord,
M. Eric Lafon, Syndicat des Eaux de la Bertrande,
M. René Lavergne, SIVU de la Doire,
M. Guy Leclerc, Syndicat des Eaux Saint-Constant – Saint-Etienne-de-Maurs,
M. Gaëtan Flamme, Syndicat Intercommunal des Eaux Meallet – Moussages.

Nombre de membres présents : 8

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. Louis Chambon, Syndicat Mixte du Puy Mary, ayant donné pouvoir à M. Marc Sepchat, Conseiller municipal de Pleaux,
- M. Michel Latapie, Syndicat des Eaux de Saint Santin – Montmurat, ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc Broussal, Maire de Saint-Santin-de-Maurs.

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Absents excusés :

- M. Arnaud Bony, Syndicat des Eaux Ally-Escorailles-Brageac,
- M. Jean-François Cabezon, SIVU de Maurs et Saint-Etienne-de-Maurs,
- M. Jean-François De Conquand, Syndicat des Eaux de Neuveglise,
- Mme Chantal Ducher, Syndicat des Eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers,
- M. Jean Maurice Emorine, SIAEP Lugarde Marchastel,
- M. Alain Falières, SCOT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie,
- M. Fabien Lagloire, Syndicat Mixte du Lioran,
- M. Gilbert Mommaliér, Président du Syndicat des Eaux de la Sumène,
- M. Guillaume Poinat, Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération Mauriac-Le Vigean,
- M. Thierry Robert, Président du Syndicat AEP Chaliers Clavières Lorcières,
- M. Cyrille Rollin, Président du Syndicat intercommunal adduction d'eau potable de la région de Mauriac,
- M. Didier Saint-Maxent, Président du syndicat AGEDI,
- M. Philippe Vialleix, Syndicat des Eaux de Haute Artense,
- M. Pierre Chassang, SIVU AEP des Vergnes.

Nombre de membres excusés : 14

Centres communaux d'action sociale (27 membres : 1 voix par membre)

Présents :

- M. Jean-Louis Marandon, Centre communal d'action sociale de Menet,

Nombre de membres présents : 1

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. Christophe Pestrinaux, Centre communal d'action sociale d'Aurillac, ayant donné pouvoir à M. Jean-François Rodier, Maire de Jussac,
- Mme Morgane Roche, Centre communal d'action sociale de Naucelles, ayant donné pouvoir à M. Michel Arestier, Conseiller Municipal de Naucelles,
- M. David Peyral, Centre communal d'action sociale de Pleaux, ayant donné pouvoir à M. Marc Sepchat, Conseiller municipal de Pleaux,
- M. Christian Lacarrière, Centre communal d'action sociale de Roumégoux, ayant donné pouvoir à M. René Lapeyre, Mairie-délégué du Rouget-Pers,
- Mme Patricia Benito, Centre communal d'action sociale de Saint-Paul-des-Landes, ayant donné pouvoir à M. Michel Arestier, Conseiller Municipal de Naucelles,
- Mme Véronique Salesse, Centre communal d'action sociale de Saint-Simon, ayant donné pouvoir à M. Guy Senaud, Adjoint au Maire de Saint-Simon.

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 6

Absents excusés :

- Mme. Bonnie Delepine, Centre communal d'action sociale de Saint-Flour,
- Mme Mélodie Chouly, Centre communal d'action sociale d'Antignac,

Mme Joëlle Mazet, Centre communal d'action sociale d'Arpajon sur Cère,
Mme Magalie Maniol, Centre communal d'action sociale de Boisset,
Mme Caroline Malherbes, Centre communal d'action sociale de Jussac,
M. Jean-Michel Faubladier, Centre communal d'action sociale de Lascelles,
M. Christophe Perrot, Centre communal d'action sociale du Trioulou,
M. Michel Cosnier, Centre communal d'action sociale de Marmahac,
Mme Sabine Rivet, Centre communal d'action sociale de Mauriac,
Mme Françoise Cayrou, Centre communal d'action sociale de Maurs-La-Jolie,
M. Laurent Malvezin, Centre communal d'action sociale de Montsalvy,
M. Christian Gras, Centre communal d'action sociale de Murat,
M. Pierre Teissedre, Centre communal d'action sociale de Raulhac,
Mme Annie Dumont, Centre communal d'action sociale de Riom-es-Montagnes,
Mme Stéphanie Gaillard, Centre communal d'action sociale de Saint-Cernin,
M. David Bonis, Centre communal d'action sociale de Saint-Cirques-de-Jordanne,
Mme Brigitte Cabrespine, Centre communal d'action sociale de Saint-Gérons,
Délégué du Centre communal d'action sociale de Valette,
Délégué du Centre communal d'action sociale de Vic-sur-Cère,
Mme Muriel Escalier, Centre communal d'action sociale d'Ytrac.,
Nombre de membres excusés : 20

Secrétaire : Madame Valérie CABECAS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 DE CANTAL INGENIERIE & TERRITOIRES

L'Assemblée Générale,

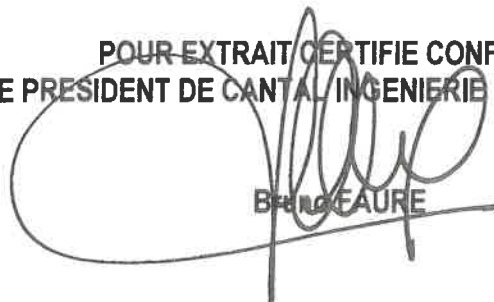
En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au sein des établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Après avoir pris connaissance du document d'orientation budgétaire 2025 et du budget prévisionnel 2025 proposés par M. le Président,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les Orientations Budgétaires 2025 de Cantal Ingénierie & Territoires telles qu'elles sont annexées à la présente délibération.

PREFECTURE DE L'AVEYRON
LE 04 AVRIL 2025
LE MAIRE DU CANTAL

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE CANTAL INGENIERIE & TERRITOIRES,


BRUNO FAURE

Publication :
Transmission Préfecture : } 04 AVR. 2025

CANTAL INGÉNIERIE & TERRITOIRES

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES & PERSPECTIVES 2025



Agence Départementale au service des Collectivités

PRÉSENTATION ADHÉRENTS

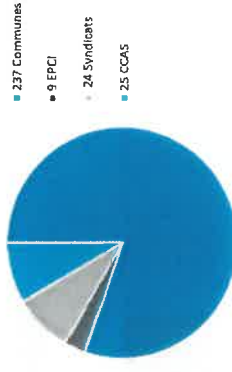
Fondée en 2012, **Cantal Ingénierie & Territoires (CIT)** est une Agence Départementale (Art L 5511-1 CGCT) qui apporte aux Collectivités Territoriales et aux Établissements Publics Intercommunaux du Département qui le demandent, une **assistance d'ordre technique, juridique ou financier**.

Cantal Ingénierie & Territoires, c'est avant tout une **structure d'aide à la décision**, alliant à la fois réactivité, savoir-faire, connaissance des spécificités du cadre d'intervention (proximité, culture administrative et territoriale), écoute et polyvalence.

Plus de 95% des communes et 100% des EPCI cantaliens sont membres de CIT.

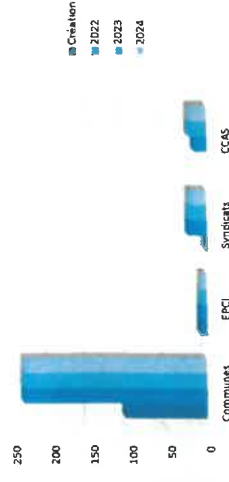
Cantal Ingénierie & Territoires compte, au 31 décembre 2024, 295 adhérents.

Profil des 295 adhérents 2024



CIT regroupe aujourd'hui la quasi-totalité des collectivités cantaliennes, ce qui explique la stabilité du nombre d'adhérents.

Evolution du nombre d'adhérents





**Bâtiments &
Espaces publics**



**Eau &
Assainissement**



**Voirie &
Réseaux divers**



**Écoles numériques
du Cantal**



Ouvrages d'art



**Gestion des données
Archivage
DPO mutualisé**



**Conseil Administratif
Juridique**





Accompagnement aux projets touristiques



Ingénierie Financière



Accompagnement de projets



Un fonctionnement fondé sur la mise en œuvre de la mutualisation des services

CIT n'a pas de moyens en propre. L'Agence s'est structurée grâce à la mise en œuvre d'une convention de mutualisation de services avec le Conseil départemental au sens des articles L5111-1, L5111-1-1 et R5111-1-1 du Code général des collectivités territoriales. **Cette convention permet au Département de refacturer l'ensemble des charges qu'il supporte pour le compte des missions dévolues en mutualisation à Cantal Ingénierie & Territoires.**

Celle-ci permet de **mettre à disposition des adhérents de CIT les compétences des agents du Conseil départemental**. Cet accord porte sur des moyens humains, des moyens matériels (véhicules, informatique, mobilier...) et la mise à disposition de locaux (Lescudilliers, Murat).

Pour mener à bien ses missions, Cantal Ingénierie & Territoires est composée d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée. En 2024, les moyens en personnel consacrés à l'Agence étaient de 18 ETP. Le nombre d'agents mobilisés, en lien avec la progression exponentielle du volume des sollicitations, est en croissance régulière depuis la création de la structure (Pour mémoire en 2012 : 7,2 ETP mobilisés).

Une réflexion devra être engagée pour interroger et, le cas échéant, repenser le format RH de notre fonctionnement (mises à disposition, recrutement en propre des nouveaux postes...).

Un service au bénéfice exclusif de ses adhérents

Le fonctionnement financier de CIT est basé sur un double principe de cotisations et de prestations rémunérées. Les services rendus aux adhérents s'inscrivent dans un régime de prestations intégrées dites « in house » et sont exonérées de mise en concurrence. CIT n'intervient pas pour des tiers.

Tous les membres de l'Agence versent une contribution annuelle qui est proportionnée et définie dans les conditions ci-dessous :

- **Participation annuelle du Conseil départemental** : 225 000 €.
- **Communes** : 0,4 € HT/hab/an.
- **EPCI** : 0,2 € HT/hab/an.

Cotisation annuelle minimale de 100 € HT et maximale de 3 000 € HT.

- **Autres organismes de coopération locale** : suivant le budget principal (100 € HT/an par tranche de 150 000 € de budget sur la base du dernier vote du Budget Primitif en « crédits réels en dépenses ») avec une cotisation annuelle minimale de 100 € HT et maximale de 3 000 € HT.

Concernant les Centres Communaux d'Action Sociale, si la collectivité « fondatrice » du CCAS est déjà adhérente à CIT, la cotisation est définie selon un barème tenant compte de trois niveaux de cotisations (20, 50 et 100 € HT) en lien avec les strates de population.

Cette cotisation ouvre droit à l'assistance juridique, la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation, une solution sécurisée pour les vidéoconférences et les réunions en ligne, une journée de diagnostic (sous conditions) et la mise à disposition de l'ENT Beneylu School (condition de double adhésion EPCI et Commune).

Les autres missions supposent la conclusion d'une convention qui donne lieu à facturation dans les conditions définies au règlement intérieur.

CADRE STRATÉGIQUE BUDGÉTAIRE 2025

Le budget de CIT ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Les recettes se répartissent sur 3 postes : participation du Département, prestations facturées et cotisations collectées. Si les participations et cotisations sont quasi constantes d'une année sur l'autre, les enjeux financiers sont liés à la facturation des prestations. Avec **609 217,84 € de titres émis en 2024**, CIT maintient son niveau de recettes et enregistre même une hausse de 47 197,5 € (hors étude déchets) par rapport à 2023 (soit presque 8 %).

S'agissant des dépenses, le principal poste reste le remboursement des frais au Conseil départemental dans le cadre de la convention de mutualisation. Cette dépense représente 92 % du budget. Avec 823 755,38 €, ce poste de dépense reste proche de son niveau de 2023 (808 010,08 €) mais il faut tenir compte de l'échéancier de remboursement de la mutualisation qui reporte à 2025 la facturation d'une partie des salaires effectivement versés en 2024 pour les nouveaux postes créés. Ce point appelle notre vigilance quant au résultat annuel exprimé.

Pour 2024, le budget est arrêté avec un solde excédentaire de 42 313,59 € HT portant le résultat annuel global à 258 153,57 € (avec reprise de l'excédent antérieur).

Le report de la trésorerie acquise est ainsi consolidé, ce qui est indispensable pour assurer les paiements au 1^{er} semestre de l'année N+1.

Après deux exercices en déficit (2020 et 2021) et deux exercices justes à l'équilibre (2022 et 2023), notons que le résultat positif de 2024 est lié aux recrutements effectués qui ont permis une accélération de la facturation des affaires au deuxième semestre 2024. Cependant, le coût de la masse salariale correspondante n'est pas encore intégré dans l'acompte versé au titre de la mutualisation en 2024. Il faut donc relativiser ce résultat qui peut être considéré comme une forme de « provision » en trésorerie pour appréhender le remboursement des salaires 2024 qui sera appliqué au solde de la mutualisation 2024 en 2025.

Avec l'effet de report du remboursement de la mutualisation, il faut s'attendre à un pic de dépenses en 2025. Notons également que les dépenses augmentent rapidement avec l'inflation (carburant, chauffage...).

- La conjoncture nous impacte également :
- La période de flu sur la question du transfert de compétences eau et assainissement a amené des décalages dans les engagements des investissements portés par les collectivités compétentes ;
- Les budgets des collectivités sont très contraints ;
- Nous entrons aussi dans une période de fin de mandat où les nouvelles commandes ralentissent.

De même, si ce résultat positif de 2024 est certes encourageant, il doit aussi être nuancé car 2023 et 2024 bénéficient de l'application en recettes du plein effet du nouveau prix de journée unifié notamment dans le cadre de la mission VRD.

La marge de manœuvre est très réduite s'agissant de trouver des pistes de recettes nouvelles :

- Le montant de la participation du Conseil départemental est fixé à 225 000 € depuis 2012 ;
- Les cotisations annuelles des adhérents, sont désormais au plafond avec un taux de couverture de 100 % des EPCI et 95% des communes ;
- L'augmentation progressive du prix de journée est pleinement effective et ne pourra être réinterrogée dans les prochains mois. Le calcul du montant de l'adhésion des EPCI ou syndicats en charge de l'eau et de l'assainissement pourra donner lieu à réflexion une fois la structuration des unités de gestion finalisée ;

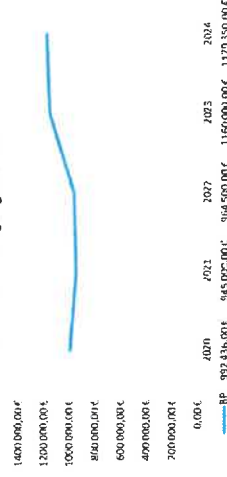
- 2025 sera également marquée par le départ de plusieurs cadres de la structure (mobilité ou départ en retraite), le volume d'activité pourrait se voir impacté ;
- Une bonne nouvelle cependant pour 2025 : CIT a obtenu une aide au titre du Fonds Vert Ingénierie d'un montant de 80 000 € pour financer l'appui en ingénierie d'animation et de planification de la transition écologique.

La recherche de l'équilibre financier reste donc une préoccupation constante.

Le budget primitif 2025 se devra d'être réaliste tout en gardant la dynamique de projet qui caractérise CIT pour permettre le déploiement des nouvelles missions.

CHIFFRES CLES DU CADRE BUDGÉTAIRE

Evolution du budget global de CIT

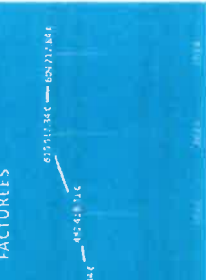


EVOLUTION DES RECETTES

1. Recettes de l'Etat, 2. Recettes de la Région, 3. Recettes de la Commune

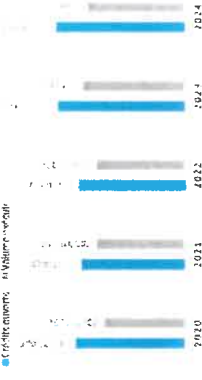


EVOLUTION DES PRESTATIONS FACTURÉES



EVOLUTION DES DÉPENSES

1. Dépenses de l'Etat, 2. Dépenses de la Région, 3. Dépenses de la Commune





MISSION EAU ET ASSAINISSEMENT
L'ANNEE 2025 EST UNE ANNEE DE TRANSITION POUR LA STRUCTURATION DES TERRITOIRES. CIT EST UN PARTENAIRE PRIVILEGIE POUR ACCOMPAGNER CETTE DYNAMIQUE

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) renforcée sur les études de gouvernance

Depuis 2023, Cantal Ingénierie & Territoires est très sollicitée pour préparer le cadre des transferts de compétences (évaluation des impacts juridiques, techniques et financiers).

De nombreuses études de gouvernance et de structuration ont été lancées. Ainsi, outre le soutien porté à l'échelle EPCI, actuellement, CIT travaille avec les services et élus locaux sur une vingtaine de secteurs pour créer ou étendre des syndicats d'eau potable et/ou d'assainissement. Cet accompagnement va se poursuivre en 2025. Il représente une part très significative de notre intervention dans le domaine et mobilise énormément notre Responsable du Service d'Assistance à la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement qui participe à toutes les réunions organisées pour une véritable aide à la décision performante et de qualité.

L'Agence CIT est également reconnue pour son expertise dans ce domaine et ses agents participent régulièrement en tant qu'intervenants lors des tables-rondes et conférences consacrées au sujet. Une veille est aussi réalisée pour être au plus près des décisions et pouvoir agir pour anticiper les besoins et se mobiliser autour de l'évolution des textes législatifs.

Un nouveau panel de prestations

Les nouvelles actions prioritaires identifiées dans le cadre du Schéma départemental Eau et Assainissement sont opérationnelles.

Nous avons renforcé notre panel de services offerts dans le cadre de la mise à disposition d'un système d'information géographique gratuit dénommé Atlas.Cantal.fr. À partir de 2025, une partie du contrôle des données sera automatisée, le « géo standard » sera remis à jour, une version mobile est disponible et un nouveau module est fourni pour la réalisation facilitée des Déclarations de travaux (DT/DICT).

La mission AMO est renforcée avec la création d'un poste permanent en lieu et place du contrat temporaire précédent. Elle permettra notamment d'aborder la mise en place de commandes groupées et le pilotage de marchés plus complexes à une échelle intercommunale par exemple.

Les agents de la Mission Assainissement ont été formés et disposent des habilitations et du matériel nécessaire à la mise en œuvre de la nouvelle mission d'expertise réseaux d'assainissement.

La mise en place des nouvelles missions recherche de fuites sur les réseaux AEP et reconnaissance de l'implantation de drains de captages (passages caméra) est également emblématique de cette évolution avec le recrutement d'un expert, l'acquisition d'un véhicule et du matériel spécialisé. Les premières missions ont été contractualisées dès 2024 et le démarrage est satisfaisant.

Même si les conditions météorologiques de 2024 ne poussent pas à optimiser la ressource, c'est un enjeu primordial pour les années futures. La performance des réseaux est un des principaux leviers pour sécuriser le volet quantitatif de l'approvisionnement en eau potable.

Enfin, les élus avaient plébiscité la mise en œuvre d'une mission d'assistance à la rédaction d'actes administratifs notamment pour la régularisation des passages de canalisations en terrains privés. Cette mission est en cours de définition. CIT devrait être opérationnel au deuxième semestre 2025.

Pour la mise en œuvre de ces missions, les moyens humains ont été augmentés avec la création de 4 nouveaux postes :

- Octobre 2023 : un poste renfort a été pérennisé et transformé en poste permanent pour assurer l'AMO.
- Février 2024 : un technicien recherche de fuites et un technicien assainissement ont intégré l'équipe.
- Courant 2025 ou 2026 : un autre technicien eau potable devrait nous rejoindre (recrutement différé en fonction de la montée en puissance progressive des contractualisations).

Les missions des agents en place ont été ajustées afin d'apporter le meilleur service possible et de tenir les objectifs.

Un travail d'optimisation des moyens est également réalisé avec la mise en cohérence du programme d'assistance technique pris en charge à 50 % par les Agences de l'Eau Adour Garonne et Loire Bretagne et les missions éligibles au programme du Fonds Vert Ingénierie.

Enfin, uniformiser les méthodes et permettre un meilleur suivi des indicateurs de performance des services pourraient être un enjeu à court terme en parallèle du transfert effectif des compétences. Nous avons identifié des outils logiciels qui seraient facilitateurs, leur déploiement pourrait être envisagé dès 2025 en fonction de l'échelle de gestion des compétences. Cette perspective permettrait d'être également plus efficient sur le suivi des indicateurs de tarification et les plans pluriannuels d'investissement. C'est une des attentes fortes des territoires.





MISSION VOIRIE (VRD) : SE PROJETER VERS LES MOBILITÉS DE DEMAIN ET AMÉNAGER DES CENTRES-BOURGS ATTRACTIFS POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Gestion des mobilités

Nos projets de voirie intègrent les dernières innovations pour optimiser les déplacements et réduire l'empreinte carbone. En privilégiant les matériaux écologiques et les solutions de mobilité douce, nous contribuons à la préservation de l'environnement tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

Nous créons des infrastructures adaptées aux vélos, piétons et transports en commun, favorisant ainsi une mobilité plus saine et accessible, y compris dans les zones rurales pour un développement harmonieux et durable.

Nous intégrons également dans nos projets les exigences de mise en sécurité et de cohabitation des différents usages.

Pour accompagner ce défi, Cantal Ingénierie & Territoires poursuit son soutien aux collectivités dans leurs programmes courants d'entretien de voiries, d'aménagement des espaces publics mais aussi des projets structurants pour proposer des mobilités douces.

Ces interventions auprès des EPCI pourront être renforcées en proposant nos services pour décliner les plans Vélo dans leurs phases opérationnelles.

Cantal Ingénierie & Territoires apporte également son savoir-faire pour optimiser les projets en terme technique et en terme financier. Notre expertise permet de garantir le bon équilibre entre moyens contraints et efforts pour conduire de belles réalisations répondant aux attentes des usagers.

Évolution du périmètre des demandes

Cantal Ingénierie & Territoires est aussi un interlocuteur privilégié des collectivités pour proposer des aménagements à la fois adaptés au contexte et abordables mettant en lumière l'accent sur l'insertion paysagère, l'intégration de l'eau et de la nature, la mise en valeur du patrimoine local, sur la promenade et la détente des habitants ou encore sur la mise en lien avec les équipements et services existants... Le but est de répondre favorablement à l'envie des élus locaux de réaliser des aménagements qui rendent les centres-bourgs plus attractifs et plus vivants, en favorisant les différents types d'usages de ces espaces publics qui sont de véritables espaces de vie... Ce sont par exemple des opérations d'aménagement de places de villages, de berges, de végétalisation des cours d'écoles, de création de parcs et d'aires de jeux ou city-stades...

De même, la présence d'une ingénierie paysagiste au sein de notre équipe de chargés d'opération permet de répondre favorablement à des demandes de projets avec un fort volet paysager.

Poursuite du déploiement de la mission ouvrages d'art

Les chantiers avancent et de nouvelles actions de rénovation ou d'entretien des ouvrages d'art devraient se poursuivre en 2025.

La mobilisation des crédits d'investissement du Programme national Pont pourrait être un levier à conforter.

MISSION BÂTIMENTS – ESPACES PUBLICS : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

Les enjeux actuels pour un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le secteur du bâtiment sont multiples et complexes. Voici quelques points clés :

Transition énergétique et environnementale

L'Assistant à maîtrise d'ouvrage joue un rôle crucial dans la rénovation énergétique des bâtiments, en aidant à optimiser les travaux pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cela inclut des travaux d'isolation, le remplacement des systèmes de chauffage et l'installation de ventilation performante. Les bâtiments doivent s'adapter aux nouvelles exigences climatiques, ce qui implique des modifications dans la conception et la gestion des projets pour assurer leur résilience face aux conditions climatiques.

Notre collaboration avec ACTEE, l'ADEME AURA et AURA EE (Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement) dans le cadre de la Convention partenariale du projet européen BAOBAP (Boîte à outils Bâtiments Publics) est un atout pour répondre à ces enjeux.

La finalité du projet est d'aider les entités d'accompagnement de rénovation énergétique de bâtiments publics à structurer leur offre de services.

Un travail partenarial local est aussi engagé dans le cadre de rencontres régulières « rénovation énergétique ». La structuration d'un modèle de consultation pour les audits énergétiques est un sujet en cours de réflexion par exemple.

La mise en place de Schémas Directeurs Immobiliers et énergétiques (SDIE) ainsi que leur déclinaison sur une échelle communale avec un format plus adapté pourront être expérimentées.

Complexité technique et gestion de projets

Les normes techniques et réglementaires évoluent constamment (notamment performance énergétique, sécurité et accessibilité). Les projets supposent également l'intégration de nouvelles technologies (comme les systèmes de gestion intelligente des bâtiments).

La conduite de projets, la capacité à faire de la programmation, à identifier les co-financeurs, à monter les dossiers de demandes de subventions ou encore la maîtrise de la commande publique sont autant de compétences complexes mais indispensables pour l'émergence des opérations.

La coordination entre les différents intervenants (architectes, ingénieurs, entreprises de construction) est essentielle à la réussite des projets.

Cantal Ingénierie & Territoires en tant qu'AMO apporte son expertise dans ces domaines.

Préservation du patrimoine

Cantal Ingénierie & Territoires renforce son offre d'accompagnement pour la valorisation et la protection du patrimoine. En effet, le service intervient depuis plusieurs années sur le volet AMO pour les travaux sur le patrimoine classé et protégé. Depuis 2024, il intervient aussi sur le patrimoine mobilier et le patrimoine non protégé.

Vigilance 2025 sur les moyens dédiés

Suite à la réorganisation du service tourisme du Conseil départemental, notre capacité à intervenir et enrichir notre champ d'action avec le volet développement touristique est réinterrogée (mobilité de l'agent spécialisé, non remplacé à ce jour).

De même, nous constatons une augmentation rapide des demandes avec la nécessité de répondre à la mise en place de programmes locaux qui renforcent le besoin en ingénierie (Villages d'avenir, Petites Villes de Demain, Action cœur de ville) et les enjeux qui font l'actualité des collectivités. Dans ce contexte, le départ du Chef de projet, qui devra être remplacé courant 2025, est un élément décisif. Nous devons organiser les effectifs pour assurer la continuité des actions en format dégradé mais garantissant un maintien de notre efficacité.

ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION DE LA DONNÉE PUBLIQUE

RGPD - Délégué à la Protection des Données

De nombreuses collectivités ont sollicité Cantal Ingénierie & Territoires pour trouver un Délégué à la protection des données au 1^{er} janvier 2025 suite à l'arrêt de cette activité par un autre opérateur local. Nous allons faire notre maximum pour répondre aux besoins exprimés.

De plus, en fonction des moyens mobilisables en mutualisation avec la DSI du Conseil départemental, une réflexion pour proposer un service s'agissant de l'obligation d'établir la conformité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) pourra être engagée. Un RGAA permet de contrôler l'accessibilité d'un site et de ses contenus suivant les normes internationales de l'accessibilité numérique.

Faciliter la dématérialisation des flux de données

La mise à disposition gratuite de nos plateformes de dématérialisation de la commande publique et des transferts au contrôle de légalité sera poursuivie. Ce service s'accompagne de conseils dans la gestion des procédures de commande publique et est particulièrement apprécié des utilisateurs.

Sensibilisation Cyber sécurité

En partenariat avec l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, une session dédiée à la cyber sécurité initialement prévue en 2024 sera organisée en 2025. CIT interviendra en partenariat avec le Groupement de Gendarmerie Départementale du Cantal, pour alerter les élus sur les risques et sensibiliser aux bonnes pratiques.

Nouveauté 2025 : Mise en place d'une mission d'archivage itinérant

Les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et doivent à ce titre, en assurer elles-mêmes la conservation et la mise en valeur sous le contrôle technique et scientifique de l'Etat (Code du patrimoine, L212-6). La réalité est toute autre : les collectivités se trouvent en difficulté face à cette obligation (défaut de connaissance, manque de disponibilité, espace insuffisant ou inadéquat, archives qui peuvent être détruites à tort ou endommagées, absence d'offre de prestation publique ou privée dans le Département du Cantal ...).

Après un recensement fait auprès des collectivités membres, les élus ont décidé de créer un service d'archiviste itinérant pour répondre à cette problématique. Il sera opérationnel dès juin 2025.

L'agent spécialisé vient d'être recruté. Cette prestation s'organisera en deux phases :

- 1^{ère} étape : Réalisation par l'archiviste itinérant du diagnostic technique.
- 2^{ème} étape : Intervention sur site :
 - Tri, élimination et classement des archives (compter 1.5/2 mètres linéaires traités/jour).
 - Réorganisation de l'espace archivistique.
 - Création d'un instrument de recherche.
 - Formation et sensibilisation du personnel.
 - Conseil sur les principes d'archivage électronique.

Les interventions se feront sur mesure et s'adapteront aux attentes des collectivités. Elles pourront être programmées sur plusieurs exercices par exemple en fonction du budget disponible.

Des réunions d'information seront également prévues à destination des élus et des secrétaires de mairie.

DEVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Cette mission s'inscrit dans la continuité des années précédentes avec pour ambition :

- Une progression du nombre de collectivités accompagnées dans le cadre du dispositif Écoles Numériques du Cantal ;
- Suite à la demande de plusieurs collectivités, une réflexion sera proposée pour établir des conventions pluriannuelles ;
- 2025 devrait permettre de proposer aux collectivités partenaires un programme de renouvellement de leurs équipements informatiques ;
- Le renouvellement du marché ENT 1^{er} degré sera également à prévoir.

ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Le Service de conseil juridique est essentiel pour nos adhérents.

La diversité des thèmes abordés et des besoins exprimés montre l'intérêt de ce soutien.

Cette compétence juridique et administrative de CIT est identifiée des adhérents bien entendu, des partenaires mais aussi des entreprises. CIT reçoit de plus en plus de demandes de complémentarité avec les missions techniques portées par les MOE, privées notamment pour assurer le volet administratif des procédures. Il conviendra d'en tenir compte et d'imaginer un cadre d'intervention plus formalisé pour ces sollicitations.

Le renouvellement du poste de juriste est prévu en 2025 en raison du futur départ à la retraite de son titulaire actuel.

INGENIERIE FINANCIERE

La culture de la recette est indispensable. CIT y contribue en restant en veille sur les opportunités de financements au fil de l'eau ou sous forme d'appels à projets et en soutenant les adhérents dans le montage de leurs dossiers.

EXPÉRIMENTATION D'UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LE CEREMA

Un groupe de travail a été constitué début 2025 avec 4 Agences techniques dont celle du Cantal pour imaginer des pistes afin de mieux fédérer des expertises et mieux accompagner les collectivités et développer nos synergies. Le but est de renforcer la collaboration ATD / Cerema pour une meilleure ingénierie publique territoriale.

Après une première étape d'état des lieux et de partage d'opportunités, il semblerait qu'envisager une seconde phase tournée davantage vers l'expérimentation d'articulations concrètes serait opportune.

Il est prévu de faire un retour des résultats de ce groupe de travail lors de l'Assemblée générale de l'ANDATD en juin 2025 afin de voir si le format d'expérimentation pourrait être étendu.

Les idées de collaborations sont diverses : journées techniques, diffusion d'outils, réponse concertée auprès des collectivités adhérentes...

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE LA STRUCTURE

Toutes ces orientations ne seront possibles que si l'équilibre financier est garanti et que l'équipe dédiée est organisée pour répondre aux attentes exprimées.

C'est dans ce cadre, que des changements seront engagés en 2025 :

- Mise en œuvre de la convention de mutualisation avec le Conseil départemental renouvelée pour la période 2024-2027, tout en analysant les possibilités qui seraient envisageables pour revoir une partie de la gestion de la masse salariale de CIT à moyen terme (réduction de la mutualisation, mises à disposition statutaires, politique RH propre...). En effet, CIT évolue régulièrement et sa croissance suppose aujourd'hui de s'interroger pour l'avenir.

- Renouvellement des marchés des assurances à horizon 2026 avec une recherche d'économie d'échelle dans le cadre d'achats coordonnés ou groupés (CD ou ANDATD notamment).
- Réflexion sur l'évolution du mode de calcul pour la cotisation des syndicats et des EPQI en fonction de la nouvelle structuration de la compétence eau et assainissement pour garantir un maintien des recettes d'adhésion à CIT.
- Renfort du support administratif et réorganisation des tâches pour plus de transversalité et pour faciliter la continuité de service. Avec la mise en place du nouveau panel de prestations évoqué précédemment, il a été décidé de renforcer les moyens en terme de support administratif d'1/2 ETP. Ce changement est effectif depuis janvier 2024. Cette opportunité a permis de prendre en charge les missions actes administratifs et patrimoine mobilier notamment.
- Enfin, la question des outils sera posée (réflexion sur l'acquisition d'un logiciel métier pour la gestion de la compétence eau ou sur la mise en place d'une centrale d'achat pour certains besoins particuliers). Nous devons aussi poursuivre l'amélioration de nos outils de communication (site web, charte graphique).
- Le Conseil d'administration a d'ores et déjà décidé de dématérialiser une partie de nos correspondances (conventions, convocations...). La question de la signature électronique devra être posée.
- Le projet structurant 2025 est l'acquisition et la mise en œuvre d'un logiciel de gestion AtMOsphère. Actuellement, notre organisation utilise des tableaux Excel pour gérer son suivi d'activité (liste des conventions, facturation, adhérents, suivi des affaires confiées, état d'avancement des marchés, suivi des temps passés, indicateurs...). La comptabilité et la gestion financière sont assurées par l'intermédiaire du logiciel de gestion du Conseil départemental Astre GF(NETUM). Bien que ces outils soient fonctionnels, ils présentent des limitations en termes de collaboration, d'automatisation, sécurité des données... L'objectif de ce projet est de professionnaliser nos processus en adoptant un logiciel spécialisé qui permettra :
 - D'améliorer l'efficacité et la productivité grâce à des fonctionnalités avancées ;
 - De faciliter la collaboration entre les équipes ;
 - D'assurer une meilleure sécurité et intégrité des données ;
 - D'automatiser certaines tâches répétitives pour réduire les erreurs humaines ;
 - De fournir des rapports et des analyses plus détaillés pour une prise de décision éclairée.

Ces améliorations contribueront à mieux structurer nos processus de gestion, homogénéiser nos outils, nos méthodes et nos livrables, centraliser la donnée, améliorer notre efficacité en ayant une meilleure maîtrise des temps passés et des temps facturés tout en offrant un meilleur service à nos adhérents et systématiser notre suivi d'indicateurs de performance.

Notons que ces évolutions devront s'inscrire dans une démarche globale d'efficience garantissant à la fois la mise en œuvre d'un modèle économique fiable et équilibré et la réalisation de prestations de qualité constante. C'est dans ce cadre que CIT continuera cette année à dimensionner une approche qualité à travers la formalisation de ses processus d'intervention et un suivi de ses indicateurs de performance. Dans cette démarche pour améliorer notre qualité du service rendu, un suivi de la satisfaction devra être imaginé (questionnaire de satisfaction, suivi des dysfonctionnements...).

La fragilité de l'équilibre financier demeure une préoccupation majeure et les choix ambitieux de renfort de nos effectifs vont largement impacter notre capacité financière dès 2024 et surtout à partir de 2025. La trésorerie actuelle de CIT ne suffira pas à assurer cette période charnière. L'augmentation du volume des prestations sera indispensable si nous voulons conserver cette dynamique positive. Seule la hausse des conventionnements garantira l'avenir de notre structure.

CANTAL INGÉNIERIE & TERRITOIRES

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE



CANTAL INGÉNIERIE & TERRITOIRES

Siège : 28 avenue Gambetta

15 015 AURILLAC cedex

cit@cantal.fr - 04 71 45 27 27

<https://ingenierie-et-territoires.cantal.fr/>

PROJET BUDGET PREVISIONNEL 2025

Chap Art	Libellé	Pour mémoire BP 2024	Bilan financier 2024 (mandats émis)	Propositions 2025	Chap Art	Libellé	Pour mémoire BP 2024	Bilan financier 2024 (titres émis)	Propositions 2025
011	Charges à caractère général	1 178 345,00 €	893 675,15 €	1 149 995,00 €	70	Produits services, domaine, ventes	636 592,62 €	609 217,84 €	567 846,43 €
616	Primes d'assurances	30 000,00 €	7 868,20 €	30 000,00 €	7068	Autres redevances et droits	636 592,62 €	609 217,84 €	567 846,43 €
62878	Remb. frais à d'autres organismes	1 007 045,00 €	823 755,38 €	1 055 625,00 €	74	Dotations, subventions et participations	326 917,40 €	326 770,90 €	325 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	137 000,00 €	60 694,85 €	60 000,00 €	7473	Participation Département	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €
60632	Fourniture de petit équipement	3 000,00 €	56,72 €	3 000,00 €	7474	Participation Communes Intercom.	101 917,40 €	101 770,90 €	100 000,00 €
6281	Cotisations	1 300,00 €	1 300,00 €	1 370,00 €	7588	Recettes exceptionnelles	963 510,02 €	935 988,74 €	892 846,43 €
67	Charges exceptionnelles	1 005,00 €	0,00 €	1 005,00 €		Total des recettes	215 839,98 €	215 839,98 €	258 153,57 €
658	Charges diverses de gestion courante	5,00 €	0,00 €	5,00 €	R002	Report Excédent			
6711	Intérêts moratoires-pénalités sur marchés	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €					
	Total des dépenses	1 179 350,00 €	893 675,15 €	1 151 000,00 €		Total des Recettes	1 179 350,00 €	1 151 828,72 €	1 151 000,00 €